



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 157 de l'ordre du jour provisoire*

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés	1–6	4
II. Ressources nécessaires	7–75	15
III. Analyse des montants demandés	76–96	38
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	97	44
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		45
Annexe		
Organigramme		48
Carte		51

* A/59/150.

Résumé

Le présent rapport contient le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, qui se chiffre à 384 350 400 dollars. Ce montant annule et remplace les prévisions budgétaires pour la même période figurant dans le rapport du Secrétaire général en date du 7 mai 2004 (A/58/788).

Le budget tient compte du déploiement de 200 observateurs militaires, 6 040 soldats, dont 120 officiers d'état-major, 350 policiers civils, 387 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 405 agents recrutés sur le plan national, dont 18 administrateurs recrutés dans le pays, et 215 Volontaires des Nations Unies.

Les prévisions totales de dépenses pour le fonctionnement de l'ONUCI durant l'exercice du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 ont été établies au regard de l'objectif de la mission, en fonction des résultats à atteindre dans ses différentes composantes : cessez-le-feu, désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation; action humanitaire et droits de l'homme; processus de paix; maintien de l'ordre et appui. Les ressources financières à prévoir pour les différents volets sont logiquement reliées à la composante d'appui par des produits quantitatifs pour chacune des catégories de dépenses opérationnelles.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005
	Prévisions de dépenses
Militaires et personnel de police	162 108,0
Personnel civil	51 173,6
Dépenses opérationnelles	171 068,8
Montant brut	384 350,4
Recettes provenant des contributions du personnel	6 421,2
Montant net	377 929,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—
Total	384 350,4

Ressources humaines

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Postes autorisés/prévus^a</i>
Observateurs militaires	200
Contingents	6 040
Police civile	350
Personnel recruté sur le plan international	387
Personnel recruté sur le plan national ^b	405
Volontaires des Nations Unies	215

^a Maximum des effectifs autorisés/prévus.

^b Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le mandat de l'ONUCI a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004) en date du 27 février 2004, pour une période initiale de 12 mois à compter du 4 avril 2004.
2. L'Opération est chargée d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif global consistant à assurer le retour à la normale et la sécurité générale en Côte d'Ivoire.
3. Dans ce cadre, l'ONUCI mènera, durant l'exercice, plusieurs activités essentielles qui contribueront aux réalisations escomptées, comme le montrent les tableaux récapitulatifs donnés ci-après. Ces réalisations sont regroupées selon les composantes énoncées dans le mandat de l'Opération figurant au paragraphe 6 de la résolution 1528 (2004), à savoir : cessez-le-feu; désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation; appui aux opérations humanitaires et droits de l'homme; processus de paix; ordre public; une composante d'appui est également prévue.
4. Les réalisations escomptées permettent d'atteindre dans les délais l'objectif fixé par le Conseil de sécurité et les indicateurs de succès servent de critères pour mesurer les progrès accomplis durant l'exercice. Les ressources financières à prévoir ont été reliées logiquement à la composante d'appui par des produits quantitatifs pour chacune des catégories de dépenses opérationnelles. En raison du déploiement échelonné de l'Opération, l'attribution des ressources humaines prévues pour l'ONUCI a été présentée par unité structurelle plutôt que par composante.
5. L'ONUCI est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général (poste de secrétaire général adjoint), secondé par un Représentant spécial adjoint principal et un Représentant spécial adjoint ayant tous deux rang de sous-secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la Force (poste D-2).
6. Le quartier général de l'Opération a été établi à Abidjan et deux antennes sont situées à Bouaké (secteur Est) et à Daloa (secteur Ouest); une base avancée de soutien logistique a été mise en place à Yamoussoukro. L'Opération assure un soutien administratif, logistique et technique à son personnel administratif, militaire et civil déployé à Abidjan, dans les secteurs Est et Ouest et dans 75 emplacements répartis sur l'ensemble du pays.

Composante 1 : cessez-le-feu

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Respect par les parties de l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003	1.1.1 Tous les membres du Comité de coordination quadripartite (comprenant les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI), les Forces nouvelles et l'opération Licorne) se réunissent régulièrement pour suivre les mouvements des groupes armés

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	1.1.2 Des représentants des FANCI participent aux réunions du Comité mixte de suivi qui ont lieu tous les 15 jours 1.1.3 Aucune violation de l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003
<i>Produits</i> • 814 000 jours de patrouille à pied pour surveiller l'application de l'accord de cessez-le-feu (20 soldats par patrouille, 20 patrouilles par bataillon, 3 bataillons pendant 31 jours; 20 soldats par patrouille, 20 patrouilles par bataillon, 4 bataillons pendant 31 jours; 20 soldats par patrouille, 20 patrouilles par bataillon, 3 bataillons par secteur et 2 secteurs pendant 303 jours) • 183 150 jours de soldat aux points de contrôle ou aux postes d'observation afin de surveiller l'application de l'accord de cessez-le-feu (30 soldats par poste de contrôle, 3 postes de contrôle par bataillon, 3 bataillons pendant 31 jours; 30 soldats par poste de contrôle, 3 postes de contrôle par bataillon, 4 bataillons pendant 31 jours; 30 soldats par poste de contrôle, 3 postes de contrôle par bataillon, 3 bataillons par secteur, 2 secteurs pendant 303 jours) • 55 920 jours de patrouille mobile d'observateurs militaires pour observer l'application de l'accord de cessez-le-feu (2 observateurs par patrouille, 60 équipes de patrouille pendant 62 jours; 2 observateurs militaires par patrouille, 80 équipes de patrouille pendant 303 jours) • 1 460 jours de patrouille à pied d'observateurs militaires pour enquêter sur les violations de l'accord de cessez-le-feu (4 observateurs pendant 365 jours) • 5 760 heures de patrouille aérienne pour surveiller la situation aux frontières, en particulier les arrivées éventuelles de réfugiés et de combattants en provenance du Libéria (80 heures d'hélicoptère par mois pour 8 hélicoptères militaires pendant 9 mois) • Réunions hebdomadaires avec les FANCI afin d'aider à surveiller les frontières, en particulier la situation des réfugiés libériens et les mouvements des combattants • Liaison quotidienne avec les FANCI et les éléments militaires des Forces nouvelles afin de promouvoir le rétablissement de la confiance entre toutes les forces ivoiriennes • Réunions mensuelles du Comité de coordination quadripartite afin d'aider à l'application de l'accord de cessez-le-feu • Activités régulières de conseil auprès des FANCI et des Forces nouvelles au sujet des responsabilités qui leur incombent en vertu de l'Accord de Linas-Marcoussis et de l'accord de cessez-le-feu, avec mise au point de directives opérationnelles • Présidence des réunions hebdomadaires du Comité de suivi créé par l'Accord de Linas-Marcoussis, se tenant tour à tour à Abidjan, Man, Duékoué, San Pedro, Daloa, Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro et Bondoukou • Services techniques de secrétariat pour le compte du Comité de suivi créé par l'Accord de Linas-Marcoussis • Protection des civils en cas de risque imminent de violence physique dans les zones de déploiement	

- 75 190 jours de soldat pour assurer la sécurité des ministres du Gouvernement de réconciliation nationale (206 militaires pendant 365 jours)

Facteurs externes : L'opération Licorne maintiendra sa présence en Côte d'Ivoire; elle assurera une force de réaction rapide à l'appui de la Force des Nations Unies; les pays fournissant des contingents assureront les effectifs nécessaires.

Composante 2 : désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Progrès en matière de réinsertion des ex-combattants nationaux dans la société ivoirienne, et de rapatriement et réinstallation des ex-combattants étrangers présents en Côte d'Ivoire	2.1.1 Plus de 30 000 combattants en Côte d'Ivoire volontairement désarmés et démobilisés 2.1.2 Plus de 30 000 ex-combattants participant aux programmes de réinsertion, rapatriement et réinstallation
<i>Produits</i> • Surveillance du désarmement de 30 000 ex-combattants dans 11 zones de désarmement, démobilisation et réinsertion, et notamment des mouvements de tous les soldats à partir de et vers 17 centres de regroupement et de cantonnement, et sécurisation des centres de cantonnement et de réinsertion • Sécurisation des 17 centres de cantonnement avec 11 zones de désarmement, démobilisation et réinsertion, avec sécurisation des mouvements des ex-combattants et la garde des armes, munitions et matériels militaires remis par les ex-combattants, et évacuation ou destruction de ces matériels • Sécurisation et surveillance de deux sites où se trouvent des armes lourdes et des aéronefs militaires • Activités de conseil auprès du Comité national de désarmement, démobilisation et réinsertion au sujet de l'exécution du Programme national dans ce domaine, une attention particulière étant donnée aux besoins propres des femmes et des enfants • Activités de conseil auprès du Gouvernement de réconciliation nationale au sujet de l'exécution d'un programme d'information multimédia à l'échelle nationale à l'appui du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants • Organisation de réunions régionales avec les principales parties prenantes afin d'examiner les composantes régionales des divers programmes de pays en matière de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation, compte tenu en particulier des besoins spécifiques des femmes et des enfants • Réalisation de projets à impact rapide	

Facteurs externes : L'opération Licorne maintiendra sa présence en Côte d'Ivoire; elle assurera une force de réaction rapide à l'appui de la Force des Nations Unies. Les pays fournissant des contingents enverront les effectifs nécessaires; des fonds extérieurs seront disponibles pour les opérations de désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation.

Composante 3 : action humanitaire et droits de l'homme

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
3.1 Amélioration de la situation humanitaire et renforcement du respect des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.	3.1.1 Réinstallation de 500 000 personnes déplacées et de 69 000 réfugiés 3.1.2 Création de la Commission nationale des droits de l'homme en Côte d'Ivoire
<i>Produits</i> • Conseils sur les droits de l'homme dispensés au Gouvernement de réconciliation nationale et aux institutions nationales telles que la Commission nationale des droits de l'homme et les institutions législatives et judiciaires (commissions parlementaires chargées de questions relatives aux droits de l'homme, Ministère de la justice) et organisations de la société civile, y compris la mise au point et l'application du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme • Visites tous les 15 jours à Man, Duékoué, San Pedro, Daloa, Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro et Bondoukou pour mobiliser les autorités locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres parties prenantes au niveau local dans le domaine des droits de l'homme • Ateliers trimestriels sur le rôle de la société civile, à l'intention de 120 membres des organisations locales de la société civile à Man, Korhogo, Bouaké et Yamoussoukro • Formation de 80 membres d'organisations de défense des droits de l'homme, d'ONG et d'organisations non gouvernementales civiles à Man, Duékoué, San Pedro, Daloa, Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro et Bondoukou dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis • Conseils aux ONG locales pour ce qui est de la mise en place de capacités locales de surveillance des droits de l'homme à Abidjan, Man, Duékoué, San Pedro, Daloa, Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro et Bondoukou • Coordination hebdomadaire des réunions consacrées aux droits de l'homme à Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, Daloa, Guiglo et Duékoué avec des représentants du Gouvernement de réconciliation nationale et des institutions nationales, ainsi que des ONG nationales et internationales, afin de coordonner la stratégie en matière de droits de l'homme et de traiter les questions relatives à la promotion et à la protection de ces droits • Surveillance de la situation des droits de l'homme dans huit provinces • 20 enquêtes, missions d'établissement des faits et rapports spéciaux sur des violations graves des droits de l'homme	

- Deux colloques nationaux à l'intention des institutions nationales, du pouvoir judiciaire, des avocats, des universités et de la société civile sur la protection des droits de l'homme et l'administration de la justice après les conflits et le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et de la réconciliation nationale
- Conseils au Gouvernement de réconciliation nationale en vue de promouvoir l'égalité des sexes et la participation pleine et égale des femmes dans les structures décisionnelles à tous les niveaux, et de faire cesser les violations des droits de l'homme pour mettre fin à l'impunité
- Contacts sur les questions sexospécifiques établis régulièrement avec les institutions gouvernementales, les entités des Nations Unies présentes dans le pays et les ONG
- Conseils aux autorités gouvernementales sur l'exécution du programme national de lutte contre le sida, en coopération avec les organismes des Nations Unies et les ONG nationales et internationales
- Conseils au Gouvernement de réconciliation nationale (Ministères de la solidarité, de la réconciliation nationale, des droits de l'homme, des victimes de guerre et du sida) au sujet des groupes vulnérables, y compris les femmes et les enfants
- Exécution de projets à impact rapide

Facteurs externes : Les combats cessent et les parties locales coopèrent en assurant la sécurité et l'accès des intervenants humanitaires; les parties cessent d'utiliser des enfants soldats; les donateurs fournissent les fonds nécessaires; les parties s'engagent à assurer la réconciliation nationale.

Composante 4 : processus de paix

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
4.1 Progrès réalisés sur la voie du rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire	4.1.1 Réouverture des bureaux publics locaux dans l'ouest et le nord du pays 4.1.2 Tous les ministres du Gouvernement de réconciliation nationale suivent régulièrement les sessions du Conseil des ministres 4.1.3 Le Gouvernement de réconciliation nationale a approuvé et diffusé un plan de reconstruction et de développement de l'infrastructure, de reprise économique nationale et de renforcement de la cohésion sociale conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis 4.1.4 Rétablissement de la diffusion libre des émissions internationales de radiotélévision dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire

Produits

- Activités régulières de conseil, en coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les autres partenaires internationaux, auprès du Ministre de l'administration territoriale et des autorités locales à Abidjan, Man, Bouaké et Yamoussoukro quant au rétablissement de l'autorité de l'État et de l'infrastructure publique dans l'ensemble du pays
- Réunions régulières avec les partis politiques, la société civile et les ONG du pays afin de promouvoir le consensus sur les questions relatives à la réalisation de la paix durable dans la région
- Contacts soutenus, sous forme de visites régulières notamment, avec les chefs d'État et les institutions des pays de la sous-région (Libéria, Guinée, Mali, Burkina Faso, Ghana, Sierra Leone, Niger, Sénégal, Bénin, Nigéria, Guinée-Bissau, Cap-Vert, Gambie et Togo) afin de consolider le processus de paix et les progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis
- Réunions hebdomadaires entre les organismes des Nations Unies afin de coordonner l'action qu'ils mènent en Côte d'Ivoire
- Conseils au Gouvernement de réconciliation nationale et aux institutions nationales au sujet des composantes juridiques de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis
- Programme multimédia d'information et de mobilisation à l'échelle nationale à l'appui du processus de paix, prévoyant des points de presse, des annonces dans les journaux et des campagnes d'information au niveau local, la diffusion de bulletins et la tenue d'un site Web
- Programmes d'information sur le processus de paix radiodiffusés dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire, dans les langues locales, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept
- Formation de 20 journalistes locaux aux techniques et pratiques professionnelles de base
- Exécution de projets à impact rapide

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.2 Tenue d'élections libres, équitables et transparentes en Côte d'Ivoire	4.2.1 La Commission électorale indépendante de Côte d'Ivoire a publié un calendrier et un plan opérationnel pour les élections qui doivent avoir lieu en octobre 2005 4.2.2 Un référendum est organisé au sujet de l'article 35 de la Constitution ivoirienne relatif aux critères d'éligibilité à la présidence de la République 4.2.3 L'Assemblée nationale a promulgué la législation électorale conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis 4.2.4 L'inscription des électeurs est achevée dans l'ensemble du pays

Produits

- Assistance technique, encadrement et orientations à la demande du Gouvernement de réconciliation nationale, sur la composition et le fonctionnement de la Commission électorale indépendante et des organes électoraux subsidiaires
- Évaluation des besoins de la Commission électorale indépendante et aide à l'établissement du budget électoral pour présentation aux donateurs éventuels
- Assistance technique au Gouvernement de réconciliation nationale et à la Commission électorale indépendante pour l'élaboration d'un programme d'instruction civique portant sur toutes les phases du processus électoral
- Assistance technique pour l'établissement d'un programme de formation et de renforcement des capacités à l'intention du personnel de la Commission électorale indépendante au sujet de la loi électorale, des procédures opérationnelles, du code de conduite et des autres volets pertinents du processus électoral, afin d'assurer l'exécution des tâches de manière efficace et transparente
- Assistance technique à la Commission électorale indépendante pour l'élaboration d'un programme plausible d'inscription des électeurs sur les listes, la création et la gestion d'une base de données des électeurs, l'impression, l'affichage et l'actualisation des listes électorales ainsi que la conception, la spécification et l'achat de matériel pour le scrutin, y compris les bulletins de vote
- Assistance technique à la Commission électorale indépendante pour l'établissement de bureaux de vote dans le pays
- Assistance technique dans la mise au point d'un plan de sécurité à l'échelle du pays pour la tenue des élections
- Surveillance des préparatifs du scrutin dans l'ensemble du pays

Facteurs externes : L'opération Licorne conservera son effectif actuel en Côte d'Ivoire; elle fournira une force de réaction rapide à l'appui de la Force des Nations Unies; les pays qui fournissent de la police civile et des contingents assureront les effectifs nécessaires; l'appui matériel et financier voulu pour le rétablissement de l'autorité de l'État et la tenue des élections sera disponible.

Composante 5 : ordre public

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.1 Renforcement de l'ordre public et acquisition par la police nationale et la gendarmerie ivoiriennes d'une capacité opérationnelle durable	5.1.1 Établissement d'un service de police intérimaire dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire 5.1.2 Établissement d'une académie de police dans le nord de la Côte d'Ivoire 5.1.3 Création d'un comité mixte de coordination de la réforme du secteur de la sécurité publique

<i>Produits</i> • Visites d'évaluation quotidiennes de 12 préfectures de police et de quatre légions dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire, et de commissariats, de compagnies et d'escadrons dans le nord du pays • Évaluation du plan d'intégration et de perfectionnement professionnel de la police nationale • Assistance technique aux institutions locales chargées de l'application des lois pour procéder à la sélection, au recrutement, à l'enregistrement, à la certification et à l'autorisation des candidatures au service de police intérimaire dans le nord de la Côte d'Ivoire • Cours de recyclage pour rappeler à la police nationale et à la gendarmerie les principes d'un service de police démocratique • Cours de recyclage pour rappeler à la police nationale et à la gendarmerie les principes relatifs aux droits de l'homme • Formation de 60 instructeurs de police dans le cadre des programmes de formation des instructeurs • Assistance technique à la police nationale et à la gendarmerie dans divers domaines du service de police, y compris la réforme et la restructuration, la formation, l'aide sociale, les unités d'appui à la police, les unités spéciales et les mécanismes d'appui internationaux • Encadrement quotidien de la police nationale et de la gendarmerie par la coïmplantation dans 12 préfectures de police et quatre légions • Conduite d'opérations de police intégrées entre l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), visant à éliminer l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants • Campagne d'information pour mettre en lumière les nouvelles méthodes, la sécurité publique et d'autres questions d'intérêt local connexes	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.2 Progrès sur la voie du rétablissement de l'autorité du pouvoir judiciaire et de l'état de droit (y compris les établissements correctionnels) dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire	5.2.1 Réouverture par le Gouvernement de réconciliation nationale des prisons dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire 5.2.2 Application par le Gouvernement de réconciliation nationale et les autorités judiciaires des volets de l'Accord de Linas-Marcoussis relatifs à l'état de droit, y compris ceux ayant trait à l'identification nationale et aux réformes dans les domaines constitutionnel, législatif et réglementaire
<i>Produits</i> • Conseils sur l'élaboration d'un plan de développement du système pénitentiaire en coordination avec les parties nationales et internationales • Réunions hebdomadaires avec les autorités pénitentiaires nationales pour faciliter la réouverture des prisons dans le nord • Programmes de formation, d'encadrement et de conseil à l'intention des autorités pénitentiaires dans le sud	

- Réunions périodiques avec les partenaires internationaux potentiels pour encourager l'assistance bilatérale afin de reconstruire les principales prisons dans le nord et répondre aux besoins de formation et de développement
- Conseils au Ministère de la justice et aux autorités judiciaires aux niveaux national et local concernant la remise en marche et le bon fonctionnement du système judiciaire dans les zones touchées par le conflit
- Conseils aux homologues dans le pays hôte sur l'application des volets de l'Accord de Linas-Marcoussis relatifs à l'état de droit, à savoir ceux ayant trait à l'identification nationale et aux réformes dans les domaines constitutionnel, législatif et réglementaire

Facteurs externes : L'Union européenne mettra en œuvre une grande initiative de réforme judiciaire et de bonne gouvernance, avec apport de ressources et d'une assistance technique pour renforcer le système juridique et judiciaire; des partenaires internationaux exécuteront un programme de contrôle des tribunaux et fourniront des conseillers internes aux institutions de justice ivoiriennes; les pays qui fournissent des contingents et des unités de police civile fourniront les troupes requises pour cette tâche.

Composante 6 : appui

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
6.1 Solide appui logistique et administratif à l'opération	6.1.1 100 % des postes des services généraux occupés par des Ivoiriens en mars 2005 6.1.2 Taux de disponibilité des véhicules de 90 % 6.1.3 Taux de disponibilité des services informatiques et de communication de 90 %
<i>Produits</i> Personnel militaire et de police • Déploiement et relève de 6 240 militaires, dont 120 officiers d'état-major et 200 observateurs militaires • Déploiement et relève de 350 policiers civils • Vérification et contrôle périodiques du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome de 6 040 membres des contingents • Rations et eau potable pour 6 040 membres des contingents dans 14 emplacements Personnel civil • Passation de jusqu'à 1 007 contrats civils (dont 387 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 18 administrateurs recrutés sur le plan national, 387 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 215 Volontaires des Nations Unies) Équipements et infrastructure • Établissement et tenue du quartier général de la Mission à Abidjan et de deux postes de commandement de secteur à Daloa et Bouaké	

- Établissement et tenue de bases logistiques à Abidjan, Yamoussoukro, Daloa et Bouaké
- Tenue de tous les locaux de la Mission à Abidjan, et de ceux de deux secteurs et de bases d'opérations pour les observateurs militaires et la police civile
- Établissement et tenue de locaux de bureau pour le personnel civil, 120 officiers d'état-major, 200 observateurs militaires et 350 policiers civils
- Établissement et tenue de locaux d'habitation pour 120 officiers d'état-major à Abidjan et 60 officiers d'état-major par ville à Daloa et Bouaké
- Établissement et tenue de deux académies de police civile à Abidjan et Bouaké
- Exploitation et entretien de 219 groupes électrogènes
- Établissement de cartes pour les besoins de la Mission en utilisant le Système d'information géographique
- Fourniture du combustible pour cuisiner pour 6 040 militaires

Transports terrestres

- Entretien et utilisation de 957 véhicules appartenant à l'ONU, équipés de radios VHF/UHF et de systèmes Carlog dans 75 emplacements
- Fourniture de carburant et de lubrifiants pour 826 véhicules appartenant aux contingents
- Navette quotidienne par autocar à Abidjan desservant le personnel international et national et le personnel militaire du quartier général de la Force

Transports aériens

- Gestion de 2 avions et de 12 hélicoptères dans 9 emplacements dans toute la Côte d'Ivoire, dont 8 hélicoptères militaires dans 5 emplacements pour 12 015 heures
- Fourniture de carburant et de lubrifiants pour une flotte de 14 aéronefs dans 9 emplacements
- Service régulier de transport de passagers et de vols de réapprovisionnement et, selon les besoins, vols d'évacuation sanitaire

Transmissions

- Installation, entretien et exploitation de 32 microterminaux VSAT dans 30 emplacements
- Installation, entretien et exploitation de 34 centraux téléphoniques à l'intention de 1 677 membres du personnel civil et 200 membres des contingents (un central à chaque emplacement de bataillon et de compagnie)
- Installation, entretien et exploitation de 64 répéteurs
- Installation, entretien et exploitation de 15 liaisons hertziennes à Abidjan, Bouaké et Daloa
- Installation, entretien et exploitation de 14 stations de transmissions radio FM, y compris par satellite pour une diffusion simultanée sur l'ensemble du pays
- Appui en matière de transmissions à l'échelle d'une compagnie assuré pour les contingents sous contrat de location sans services dans le secteur Est
- 70 liaisons rurales dotant de téléphones les stations d'observateurs militaires et de police civile
- Installation et entretien de plus de 2 200 radios mobiles (VHF/UHF) dans les véhicules de l'opération

- Installation et entretien de 400 radios fixes (VHF/UHF) dans tous les emplacements du pays où du personnel de l'ONUCI est déployé
- Programmation et entretien de 2 270 radios portatives
- Installation et entretien de 130 téléphones satellitaires avec accès aux données

Informatique

- Installation de 1 464 ordinateurs de bureau, 65 serveurs, 545 ordinateurs portables, 1 374 imprimantes, 38 scanners à grand débit et 70 scanners Digital Sender et services d'appui connexes dans 75 emplacements à l'intention de 1 678 utilisateurs
- Installation, maintenance et appui de réseaux locaux et de réseaux longue distance à l'intention de 1 128 utilisateurs et de 200 observateurs militaires et 350 membres de la police civile et des contingents (une connexion réseau par bataillon et par compagnie) y compris de systèmes de gestion de bases de données et d'applications bureautiques standard, dans 75 emplacements

Services médicaux

- Établissement, exploitation et entretien de trois centres de consultation de niveau 1 à Abidjan, Daloa et Bouaké
- Déploiement, entretien et exploitation de 16 centres de consultation de niveau 1 aux emplacements où les contingents sont déployés
- Déploiement, entretien et exploitation de deux hôpitaux de niveau 2
- Services de consultation et de dépistage confidentiels pour le VIH, accessibles par l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation au VIH destiné à l'ensemble du personnel, avec transmission de l'information par les membres du même groupe

Facteurs externes : L'accord sur le statut des forces sera respecté; les fournisseurs de biens et de services pourront livrer selon les modalités des contrats; du personnel qualifié recruté sur le plan national sera disponible.

II. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005
	Dépenses prévues
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	8 909,4
Contingents	140 397,5
Police civile	12 801,1
Unités de police constituées	—
Total partiel	162 108,0
Personnel civil	
Personnel international ^a	38 028,2
Personnel recruté sur le plan national ^b	7 679,0
Volontaires des Nations Unies ^c	5 466,4
Total partiel	51 173,6
Dépenses opérationnelles	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—
Personnel fourni par des gouvernements	362,6
Observateurs électoraux civils	—
Consultants	245,0
Voyages	1 720,2
Installations et infrastructures	54 354,3
Transports terrestres	27 782,6
Transports aériens	35 238,4
Transports maritimes ou fluviaux	—
Transmissions	26 464,6
Informatique	7 378,2
Services médicaux	3 885,7
Matériel spécial	2 750,9
Fournitures, services et matériel divers	10 086,3
Projets à effet rapide	800,0
Total partiel	171 068,8
Total brut	384 350,4

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005</i>
	<i>Dépenses prévues</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	6 421,2
Total net	377 929,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	384 350,4

^a Les prévisions tiennent compte d'un abattement de 20 %, au titre des délais de recrutement.

^b Les prévisions tiennent compte d'un abattement de 15 %, au titre des délais de recrutement.

^c Les prévisions tiennent compte d'un abattement de 20 % au titre du déploiement différé.

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

7. Sur la base des taux standard, et compte tenu de la fourniture par l'Organisation des Nations Unies de matériel et de services aux contingents disposant d'un soutien logistique autonome insuffisant, les sommes qu'il faudra rembourser au titre du matériel majeur (location avec et sans services) et du soutien logistique autonome pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 s'élèvent à 44 268 700 dollars se répartissant comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	21 839,3
Soutien logistique autonome	
Restauration (cuisines)	1 737,2
Transmissions	4 743,0
Matériel de bureau	1 460,6
Électricité	1 705,1
Missions secondaires du génie	976,5
Neutralisation des explosifs et munitions	466,3
Blanchisserie et nettoyage	1 381,6
Matériel de campement	1 355,2
Services médicaux	2 706,6
Hébergement	1 172,0
Observation	1 767,1
Fournitures pour la défense des périmètres	69,0
Magasins – divers	2 889,2
Total partiel	22 429,4
Total	44 268,7

3. Contributions non budgétisées

8. L'accord sur le statut de l'Opération entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement ivoirien a été conclu le 29 juin 2004. En vertu de celui-ci le Gouvernement fournit des installations pour le quartier général de la Mission à Abidjan et les quartiers généraux de région, ainsi que des locaux pour les équipes de police militaire et civile.

B. Ressources humaines

1. Militaires et personnel de police

	Effectif autorisé*
Observateurs militaires	200
Contingents	6 040
Police civile	350

* Effectif autorisé le plus élevé.

2. Personnel civil

Effectif proposé, par catégorie

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Direction exécutive et administration	1	2	1	2	3	—	—	9	5	—	14
Services organiques	2	8	45	44	21	15	18	153	114	135	402
Division de l'administration	—	1	25	47	137	15	—	225	286	80	591
Total	3	11	71	93	161	30	18	387	405	215	1 007

^a Inclut 18 administrateurs et ou agents des services généraux recrutés sur le plan national.

9. L'organigramme de l'Opération figure dans l'annexe au présent rapport et est analysé plus loin aux paragraphes 10 à 75.

a) Direction exécutive et administration

10. La direction et l'administration générales de la mission seront assurées par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	1	2	1	2	3	–	–	9	5	–	14

^a Inclut un administrateur recruté sur le plan national.

11. Le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint, aide le Secrétaire général dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de l'ONUCI et il est responsable de l'administration générale de l'Opération ainsi que de la coordination et de la conduite de l'ensemble des activités du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Le Représentant spécial est épaulé par un représentant spécial adjoint principal, qui a rang de sous-secrétaire général, et est responsable des opérations et de l'état de droit, et un représentant spécial adjoint, qui a aussi rang de sous-secrétaire général, et est chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction. Le commandant de la Force, les responsables du Bureau des affaires politiques, du Bureau des communications et de l'information, le conseiller juridique principal et l'auditeur résident principal relèvent directement du Représentant spécial.

12. Le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général est dirigé par un directeur (D-1) qui fournit au Représentant spécial des avis en matière de politiques et de stratégies et l'aide à assurer la coordination d'ensemble des activités de l'ONUCI et à gérer le flux d'informations entre le Siège de l'Organisation à New York et l'Opération, ainsi qu'entre les membres de l'équipe de direction de l'Opération. Le directeur de cabinet est appuyé par un assistant spécial (P-3).

13. Le Bureau comprend également un conseiller spécial (D-1) pour la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Celle-ci a joué un rôle déterminant dans les progrès politiques réalisés récemment dans le cadre du processus de paix en Côte d'Ivoire. La coordination étroite entre l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO, entérinée dans l'Accord d'Accra III, pour le suivi de sa mise en œuvre nécessitera des contacts réguliers à un niveau élevé entre les deux organisations. Le conseiller spécial pour la CEDEAO du Représentant spécial du Secrétaire général, serait chargé de conseiller ce dernier dans les domaines d'activité de l'ONUCI qui impliquent une coopération et collaboration avec la CEDEAO et de coordonner ces activités ainsi que de maintenir des relations étroites avec les hauts fonctionnaires du secrétariat de la CEDEAO. Il assurerait en particulier une collaboration étroite avec la CEDEAO pour le suivi de la mise en œuvre de l'Accord d'Accra III, conformément au rôle essentiel joué par les deux institutions dans l'organisation et le suivi de la réunion de haut niveau tenue à Accra les 29 et 30 juillet 2004 ainsi que pour la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis. Le conseiller spécial aura entre autres pour tâche de contribuer concrètement aux rapports réguliers du groupe de suivi de l'Accord d'Accra III, aux rapports du Secrétaire général et aux exposés d'information au Conseil de sécurité.

14. Le Bureau du Représentant spécial comprend 1 assistant spécial (P-5) qui aide directement le Représentant spécial à s'acquitter de ses fonctions, notamment dans

le cadre des consultations politiques avec des acteurs nationaux et régionaux, et sert également de coordonnateur, au sein de l'ONUCI, s'agissant du recrutement de nouveaux donateurs et de la liaison avec la communauté diplomatique, les organisations non gouvernementales et les médias et 2 fonctionnaires du Protocole (1 P-2 et 1 administrateur recruté sur le plan national). Le Bureau est également doté de 5 assistants administratifs (3 au titre du Service mobile et 2 recrutés sur le plan national) et de 2 chauffeurs (recrutés sur le plan national).

b) Services organiques

**Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général
(Opérations et état de droit)**

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	1	–	3	1	1	1	–	7	2	–	9

15. Le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit, avec rang de sous-secrétaire général, fournit au Représentant spécial des avis en matière de politiques et de stratégies s'agissant des questions touchant à la mise en œuvre du mandat de l'Opération, conduit des négociations de haut niveau avec les fonctionnaires du Gouvernement de réconciliation nationale, les dirigeants des partis politiques et la société civile et agit en tant que chef de l'ONUCI en l'absence du Représentant spécial. Les responsables du Bureau des droits de l'homme, du Bureau de l'assistance électorale, de la Section de l'état de droit, du système judiciaire et du service consultatif de l'administration pénitentiaire, ainsi que le chef de la police et le chef de l'administration relèvent directement du Représentant spécial adjoint.

16. Le Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général est composé de 1 fonctionnaire principal (planification) (P-5) et de 1 spécialiste de la planification (P-3) qui aident le Représentant spécial adjoint dans la gestion quotidienne du bureau et coordonnent les travaux des bureaux fonctionnels relevant du Représentant spécial adjoint, et qui sont aussi chargés d'assurer la liaison avec les fonctionnaires du gouvernement, les dirigeants des partis politiques et la société civile, de convoquer des réunions consultatives, d'établir des déclarations et des notes de synthèse à l'intention du Représentant spécial adjoint principal, de coordonner les activités opérationnelles et d'assurer la liaison avec le Bureau des affaires politiques de l'Opération et le Bureau du commandant de la Force.

17. L'effectif du Bureau du Représentant spécial adjoint principal comprend aussi 1 administrateur de programme (P-4) qui est chargé de suivre les pratiques optimales employées dans l'Opération, d'en rendre compte et de les appliquer, et 1 assistant spécial (P-4) qui aide le Représentant spécial adjoint principal dans les activités de coordination et les mesures de suivi avec la composante Appui de l'ONUCI sur toutes les questions administratives, financières et opérationnelles. Le personnel d'appui du Bureau est composé de 3 assistants administratifs (1 agent du

Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes) et 1 agent recruté sur le plan national) et de 1 chauffeur (recruté sur le plan national).

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordination de l'aide humanitaire, relèvement et reconstruction)**

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	1	–	2	–	1	1	–	5	2	–	7

18. En sa qualité de coordonnateur de toutes les activités humanitaires et économiques du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordination de l'aide humanitaire, relèvement et reconstruction), qui a rang de Sous-Secrétaire général, conseille le Gouvernement de réconciliation nationale sur la planification de la reconstruction et le développement de l'infrastructure, le relèvement économique national et le renforcement de la cohésion sociale, les questions touchant le rétablissement de la liberté de mouvement des personnes, des biens et des services sur tout le territoire ivoirien; il facilite la reprise des activités éducatives, économiques et sociales dans tout le pays, élabore des politiques et des stratégies pour aider le Gouvernement, et facilite la planification et l'exécution de programmes concernant les questions humanitaires, l'environnement et les ressources naturelles, la mobilisation des ressources et la planification et l'évaluation des programmes. Le Représentant spécial adjoint en sa qualité de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, coordonne les efforts des autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies et celles des organisations non gouvernementales dans la fourniture au Gouvernement de réconciliation nationale d'une aide financière et technique destinée à promouvoir les activités de relèvement et de reconstruction en Côte d'Ivoire; en partenariat avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et les ONG, il définit, élabore et applique des programmes et des projets portant sur l'amélioration de la situation humanitaire actuelle en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants touchés par le conflit.

19. Les chefs des sections des affaires civiles du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et de la protection des enfants, ainsi que des groupes pour les questions d'égalité des sexes et le VIH/sida rendent compte directement au Représentant spécial adjoint.

20. Le Bureau rapproché du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général comprendrait 1 fonctionnaire chargé de la coordination (P-5), 1 assistant spécial (P-4), 3 assistants administratifs (1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes) et 1 agent recruté sur le plan national) et 1 chauffeur (recruté sur le plan national).

Bureau du commandant de la Force

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaire des Nations Unies	Total
Effectif proposé	–	2	–	–	–	1	–	3	2	–	5

21. Le Bureau du commandant de la Force contribue aux réalisations escomptées 1.1 et 2.1 et aux produits correspondants relevant des composantes 1 et 2.

22. Le commandant de la Force (D-2), sous la direction générale du Représentant spécial du Secrétaire général, établit le concept des opérations et des plans de déploiement de la composante militaire de l'Opération, mène des activités aidant à l'exécution du mandat de l'ONUCI et à l'application de l'Accord de paix global aux fins d'instaurer un environnement sûr et stable dans tout le pays.

23. Le commandant de la Force est assisté du chef des observateurs militaires qui joue le rôle de commandant adjoint (D-1). Le personnel d'appui se compose de 1 secrétaire (agent des services généraux (autres classes) et de 2 assistants administratifs recrutés sur le plan national).

Bureau des affaires politiques

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'Opération	–	1	4	2	–	1	–	8	2	–	10
Bureau locaux	–	–	2	2	–	–	–	4	–	–	4
Total	–	1	6	4	–	1	–	12	2	–	14

24. Le Bureau des affaires politiques contribue à la réalisation escomptée 4.1 et aux produits correspondants relevant de la composante 4.

25. Le Bureau des affaires politiques est dirigé par un chef de bureau (D-1) qui s'acquitterait des fonctions de conseiller politique principal du Représentant spécial du Secrétaire général sur toutes les questions touchant le processus de paix en Côte d'Ivoire. Le Bureau facilite les progrès dans l'application de l'Accord de paix global, le règlement des conflits locaux, la normalisation des relations entre la Côte d'Ivoire et les États voisins, élabore des mécanismes pour résoudre les problèmes transfrontières, facilite les opérations du Gouvernement de réconciliation nationale, appuie et guide les efforts de réconciliation et d'intégration en Côte d'Ivoire, permet de maintenir des contacts réguliers avec les principaux protagonistes nationaux et internationaux, et coordonne les réunions des hauts responsables régionaux,

maintient une liaison régulière avec la communauté diplomatique et les hauts fonctionnaires du Gouvernement, contribue aux rapports de l'Opération, y compris les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et les exposés d'information au Conseil, et coordonne les apports à la planification stratégique et au plan d'application intégrée du mandat de l'ONUCI.

26. L'effectif du Bureau des affaires politiques comprend 1 spécialiste des affaires politiques (hors classe) (P-5), 5 spécialistes des affaires politiques (3 P-4 et 2 P-3), 2 assistants administratifs (1 agent des services généraux (autres classes) et 1 agent recruté sur le plan national) et 1 chauffeur (recruté sur le plan national).

Bureau de l'Auditeur résident

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	–	–	2	1	–	–	–	3	1	–	4

27. Le Bureau de l'Auditeur résident est dirigé par un auditeur résident principal (P-5) et comprend 2 auditeurs résidents (1 P-4 et 1 P-3), et 1 assistant d'audit (agent des services généraux recruté sur le plan national). L'effectif et les classes proposés sont à la mesure de l'ampleur des activités opérationnelles de l'ONUCI et de la gamme d'activités d'appui administratif, logistique et technique exécutées par l'administration pour desservir le personnel chargé des tâches fonctionnelles, les contingents militaires et les policiers civils de l'Opération. Le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ayant été établi avant la création de l'ONUCI, les besoins en personnel du Bureau sont inscrits dans le présent budget à titre provisoire et seront inclus dans les prévisions de dépenses du compte d'appui pour la période 2005-2006.

Bureau du Conseiller juridique

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	–	1	1	1	1	–	–	4	1	–	5

^a Administrateur recruté sur le plan national.

28. Le Bureau du Conseiller juridique contribue aux réalisations escomptées et aide à réaliser les produits relevant de chacune des composantes.

29. Le Bureau du Conseiller juridique est dirigé par un juriste principal (D-1) qui est le principal conseiller juridique du Représentant spécial du Secrétaire général sur toutes les questions juridiques concernant l'exécution du mandat de l'Opération, notamment le droit international, l'administration de la justice, les questions constitutionnelles, électorales et relatives aux droits de l'homme. Le Bureau

présente aussi des études et des avis juridiques sur les questions administratives, contractuelles et concernant le personnel touchant les opérations de l'ONUCI, et assure en outre la liaison avec le Gouvernement de réconciliation nationale sur les questions juridiques.

30. L'effectif du Bureau se compose de 1 responsable du comportement du personnel (P-4), de 2 juristes (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et de 1 assistant administratif (agent du Service mobile).

Bureau de la communication et de l'information

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'Opération	–	1	3	7	3	1	–	15	27	3	45
Bureaux extérieurs	–	–	–	2	–	–	–	2	4	2	8
Total	–	1	3	9	3	1	–	17	31	5	53

^a Y compris deux administrateurs recrutés sur le plan national.

31. Le Bureau de la communication et de l'information contribue aux réalisations escomptées 2.1, 4.1 et 5.1 et aux produits correspondants relevant des composantes 2, 4 et 5.

32. Le Bureau de la communication et de l'information est dirigé par le chef de l'information (D-1), épaulé par un assistant administratif [services généraux (autres classes)]. Le Bureau est chargé de produire et de diffuser des informations imprimées, radiodiffusées, photographiques et vidéo ainsi qu'électroniques sur le mandat et le rôle de l'ONUCI dans le processus de paix; de fournir un appui aux médias nationaux et de former des journalistes nationaux, tout en exécutant des programmes de sensibilisation communautaires; de produire et diffuser des programmes radiophoniques en FM et en ondes courtes en français, en anglais et dans les langues régionales à partir du quartier général d'opérations à Abidjan et des bureaux auxiliaires couvrant la totalité du territoire de la Côte d'Ivoire; d'organiser des points de presse hebdomadaires, d'établir des communiqués de presse et des publications périodiques dans les langues nationales, d'établir et de diffuser des brochures et dépliants, de soutenir et d'orienter les activités d'information des bureaux fonctionnels de l'Opération.

33. Le Bureau est composé comme suit : a) de spécialistes des relations avec les médias [1 porte-parole (P-5), 1 chargé de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant de presse (agent local)]; b) des spécialistes des publications [1 chargé de l'information (P-3), 1 photographe (Service mobile), 1 assistant graphiste (agent local), 1 concepteur de pages Web (Volontaires des Nations Unies)]; c) des spécialistes du développement et du suivi des médias [2 chargés de l'information (P-4 et P-3), 2 observateurs des médias (agents locaux), 1 assistant au développement des médias (agent local), 1 assistant administratif

(agent local)); d) des spécialistes de la sensibilisation [2 chargés de l'information (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), 2 assistants à l'information (agents locaux), 2 fonctionnaires des relations communautaires (Volontaires des Nations Unies)]; e) des spécialistes de la production vidéo [1 producteur vidéo (P-3) et 1 assistant de production (agent local)]; le Bureau exploite la station de radio de l'ONUCI [1 producteur radio en chef (P-4), 2 producteurs radio (1 P-3 et 1 P-2), 1 technicien d'émetteur (Service mobile), 1 spécialiste de la radiodiffusion (P-3), 2 techniciens de radiodiffusion (1 agent du Service mobile et 1 agent local), 6 assistants de production radio (agents locaux), 2 ingénieurs de studio (agents locaux), 2 techniciens de studio (agents locaux) et 5 assistants de production (agents locaux)].

34. Le Bureau détache par ailleurs dans chacun des deux quartiers régionaux de secteur 2 chargés de l'information (1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies), 1 assistant à l'information (agent local) et 1 producteur de radio (agent local).

Section des affaires civiles

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	–	–	4	1	–	1	–	6	1	–	7

35. La Section des affaires civiles contribue aux réalisations escomptées 3.1 et 4.1 et aux produits correspondants relevant des composantes 3 et 4.

36. La Section des affaires civiles, dirigée par un spécialiste hors classe des affaires civiles (P-5), est chargée d'assurer la liaison avec les représentants de l'État, les dirigeants politiques locaux, les acteurs de la société civile, les personnalités religieuses et les représentants des groupes ethniques, de négocier avec les interlocuteurs locaux, d'évaluer et de suivre l'exécution des activités liées aux affaires civiles par les autorités locales, les institutions civiques et les ONG; d'établir des descriptifs et cahiers des charges de projet et d'élaborer les directives, politiques, procédures et moyens techniques nécessaires pour aider les autorités nationales à gérer efficacement les activités des secteurs public et privé; de gérer l'exécution des projets et de mettre au point un système de suivi et d'évaluation assurant le contrôle de la qualité; de formuler et d'exécuter des programmes de formation pour les homologues nationaux ou de trouver des possibilités de formation à l'extérieur.

37. Par ailleurs, la Section planifie, gère, coordonne, organise et supervise les opérations liées aux affaires civiles dans la zone de la mission et coordonne les activités des organismes des Nations Unies; elle prend l'initiative de rechercher une assistance technique et un financement auprès des donateurs multilatéraux et bilatéraux pour des projets de renforcement des capacités; elle indique des orientations stratégiques aux responsables de l'ONUCI et autres hauts fonctionnaires en ce qui concerne les affaires civiles, apporte sa contribution aux plans stratégiques de l'opération, définit les problèmes nouveaux et en analyse les implications, rédige des rapports en se basant sur l'évaluation des incidences de

l'évolution politique, économique et sociale du pays quant à l'exécution du mandat de l'Opération.

38. Le Bureau des affaires civiles est composé de 4 spécialistes des affaires civiles (3 P-4 et 1 P-3), 2 assistants administratifs (1 agent des services généraux (autres classes) et 1 agent local).

Bureau du chef de la police civile

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'Opération	–	1	3	1	–	2	–	7	6	–	13
Bureaux auxiliaires	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Total	–	1	3	1	–	2	–	7	8	–	15

39. Le Bureau du chef de la police civile contribue au résultat escompté 5.1 et aux produits correspondants relevant de la composante 5.

40. Le chef de la police civile (D-1), qui relève du Représentant spécial du Secrétaire général, encadre les membres de la police civile déployés à l'Opération, évaluerait les institutions nationales de police (police nationale et gendarmerie). Le Bureau de la police civile a pour vocation d'aider et appuyer le Gouvernement de réconciliation nationale par ses actions axées sur les objectifs suivants : créer un environnement sûr dans la perspective des élections nationales prévues pour octobre 2005; rétablir la présence effective de la police civile sur l'ensemble du territoire national; contrôler, restructurer et réformer la police et la gendarmerie nationales sur la base des normes internationales; remettre des institutions policières et des policiers dans la Zone de confiance; former le personnel des écoles de la police et de la gendarmerie nationales et de l'école temporaire de formation des policiers qui doit ouvrir ses portes dans le nord du pays, et former également les forces de sécurité nationales à des missions de maintien de l'ordre spécialisées; former les autorités locales aux tâches de rétablissement et de maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure, notamment durant le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion; améliorer le fonctionnement des institutions policières locales et renforcer leurs capacités d'autonomie; contrôler, sélectionner et agréer les ex-combattants pouvant être réintégrés dans la police et la gendarmerie; conseiller les autorités policières locales en matière de législation et de politiques; veiller au respect des droits de l'homme et mettre en place des programmes à cet effet; restaurer la confiance de la population dans la justice en observant les activités de la police et de la gendarmerie nationales et en faisant savoir qu'elles sont conformes aux normes professionnelles et respectueuses des droits de l'homme.

41. Le Bureau du chef de la police civile est composé de 1 fonctionnaire chargé des opérations (P-4), de 1 fonctionnaire chargé de la réforme, de la restructuration et de l'intégration (P-4), de 1 spécialiste de la planification (P-3) et de 1 formateur

(P-4), aidés par 6 assistants administratifs (2 agents des services généraux (autres classes) et 4 agents locaux) ainsi que 2 chauffeurs (agents locaux). De plus, 2 assistants administratifs (agents locaux) sont détachés dans les deux quartiers régionaux de secteur.

Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total ^b
Effectif proposé											
Quartier général de l'Opération	–	–	3	2	–	2	–	7	5	–	12
Bureaux auxiliaires	–	–	1	–	–	–	–	1	3	–	4
Total	–	–	4	2	–	2	–	8	8	–	16

^a Dont trois administrateurs

^b Non compris huit fonctionnaires de l'administration pénitentiaire détachés par le Gouvernement.

42. La Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire contribue aux réalisations escomptées 5.1 et 5.2 et aux produits correspondants relevant de la composante 5.

43. Dirigée par un spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5), la Section est chargée des tâches suivantes : donner des avis au Gouvernement de réconciliation nationale sur le rétablissement des institutions judiciaires dans les zones touchées par le conflit; analyser les aspects constitutionnels, législatifs, réglementaires, judiciaires et administratifs des questions de respect de la légalité liées à l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis; conseiller les autorités nationales sur les questions liées à l'identification nationale, aux documents d'identité et à la citoyenneté et encourager dans tout le pays le travail de renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire; élaborer, en collaboration avec les parties prenantes nationales et internationales, un plan de réforme pénitentiaire propre à guider le développement à moyen et à long terme du système, conseiller et accompagner les autorités gouvernementales et locales chargées du rétablissement du système judiciaire dans le nord; concevoir et appliquer des programmes de formation pour l'acquisition de compétences dans tous les domaines de l'administration des prisons et des détenus; et donner des conseils aux hauts fonctionnaires sur la mise en place d'une capacité nationale de formation.

44. La Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire à Abidjan compte 6 fonctionnaires recrutés sur le plan international [2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 agents des services généraux (autres classes)] et 5 agents recrutés sur le plan national [2 juristes (administrateurs recrutés sur le plan national), 1 juriste adjoint et 2 assistants administratifs (agents locaux)] et 6 fonctionnaires de l'administration pénitentiaire détachés par le Gouvernement. La Section détache au quartier général du secteur est 4 spécialistes des affaires juridiques, des affaires judiciaires et des services consultatifs de l'administration

pénitentiaire (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 4 agents recrutés dans le pays) ainsi que 2 agents de l'administration pénitentiaire détachés par le Gouvernement.

Bureau des droits de l'homme

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'Opération	–	1	1	1	1	–	–	4	3	1	8
Bureaux auxiliaires	–	–	2	6	–	–	–	8	8	8	24
Total	–	1	3	7	1	–	–	12	11	9	32

^a Dont huit administrateurs.

45. Le Bureau des droits de l'homme contribue à la réalisation escomptée 3.1 et aux produits correspondants relevant de la composante 3.

46. Sous la direction de son chef (D-1) également Conseiller principal pour les questions de droits de l'homme auprès du Représentant spécial du Secrétaire général et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit, le Bureau est chargé de fournir des conseils et une assistance technique au Gouvernement de réconciliation nationale pour l'application des dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis relatives aux droits de l'homme et à la justice, y compris l'élaboration d'un plan d'action national pour les droits de l'homme, la mise en place d'une commission d'enquête internationale pour enquêter sur les violations des droits de l'homme pendant le conflit et d'une commission nationale des droits de l'homme; de suivre la situation des droits de l'homme dans le pays en menant des enquêtes sur les allégations de violation, en faire rapport et transmettre les résultats aux mécanismes des droits de l'homme appropriés; d'aider les organisations gouvernementales et non gouvernementales locales à renforcer leurs capacités et leurs mandats en matière de promotion et de protection des droits de l'homme; de mettre au point et mener des activités de formation à l'intention des institutions nationales et locales et des organisations de la société civile afin de renforcer la capacité nationale de protection des droits de l'homme des organisations de la société civile.

47. Le Bureau des droits de l'homme à Abidjan comprend 3 administrateurs recrutés sur le plan international (1 P-5, 1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies) ainsi que 4 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 3 agents nationaux). Il déploie dans l'ensemble du pays 24 spécialistes régionaux des droits de l'homme (2 P-4, 6 P-3, 8 administrateurs recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies).

Bureau de l'assistance électorale

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	–	1	6	5	–	2	–	14	1	120	135

48. Le Bureau de l'assistance électorale contribue à la réalisation escomptée 4.2 et aux produits correspondants relevant de la composante 4.

49. Dirigé par le chef des observateurs électoraux (D-1), le Bureau est chargé de suivre toutes les phases du processus électoral (de la planification à la tenue du scrutin) tant au niveau central que sur le terrain, et d'en rendre compte, et de fournir des avis techniques aux organes nationaux chargés de l'organisation et du bon déroulement des élections (Commission électorale indépendante, Office national d'identification et Commission nationale de supervision de l'identification).

50. Le Bureau de l'assistance électorale compte également 11 administrateurs recrutés sur le plan international (6 P-4 : 1 analyste électoral, 1 coordonnateur des opérations sur le terrain, 1 juriste assurant la liaison avec la Commission électorale indépendante, 1 coordonnateur de l'appui logistique, 1 spécialiste de la formation et des procédures et 1 spécialiste de l'identification et de l'inscription des électeurs; et 5 P-3 : 3 administrateurs de région, 1 observateur électoral et 1 spécialiste des opérations électorales) et déploiera dans le pays 120 observateurs électoraux (Volontaires des Nations Unies) à compter de novembre 2004. Le Bureau bénéficie des services de 3 assistants administratifs (2 agents des services généraux (autres classes) et 1 agent recruté sur le plan national).

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	–	–	3	3	–	1	–	7	2	–	9

51. La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion contribue à la réalisation escomptée 2.1 et aux produits correspondants relevant de la composante 2.

52. Dirigée par un spécialiste principal du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (P-5), la Section est chargée d'aider la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion à appliquer le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; de planifier, organiser et appuyer l'exécution du programme du Gouvernement de réconciliation nationale visant à désarmer, démobiliser et assurer la réinsertion et, le cas échéant, rapatrier les anciens combattants, de sorte à consolider la paix et la sécurité en Côte d'Ivoire; de

tenir des statistiques, d'établir régulièrement des rapports et de contribuer au contenu des rapports du Secrétaire général et des exposés devant le Conseil de sécurité.

53. La Section comprend 5 spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (2 P-4 et 3 P-3) assistés de 3 assistants administratifs (1 agent des services généraux (autres classes) et 2 agents nationaux).

Section de la protection de l'enfance

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	–	–	1	1	–	–	–	2	1	–	3

54. La Section de la protection de l'enfance contribue aux réalisations escomptées 2.1, 3.1 et 5.1 et aux produits correspondants relevant des composantes 2, 3 et 5. Dirigée par un conseiller à la protection de l'enfance (P-4), la Section est chargée de conseiller le Gouvernement de réconciliation nationale et la société civile sur les questions liées à la protection de l'enfance, en particulier dans les zones de conflit, d'analyser les cas signalés de sévices sur les enfants pendant le conflit armé et de tenir la base de données de ces dossiers. La Section compte un spécialiste de la protection de l'enfance (P-3) et un assistant administratif (agent national).

Groupe de la parité des sexes

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	–	–	1	1	–	–	–	2	2	–	4

^a Dont un administrateur.

55. Le Groupe de la parité des sexes contribue aux réalisations escomptées 2.1 et 3.1 et aux produits correspondants relevant des composantes 2 et 3. Dirigé par un conseiller principal pour l'égalité des sexes (P-5), le Groupe est chargé de suivre l'intégration des considérations de genre dans le processus de paix et de conseiller le Gouvernement de réconciliation nationale et la société civile en la matière; d'organiser des ateliers sur les questions d'égalité entre les sexes; de veiller à l'intégration des considérations de genre dans tous les aspects des activités de l'Opération et d'organiser régulièrement des programmes d'orientation sur la sensibilisation à l'égalité hommes-femmes et l'intégration d'une démarche d'équité à l'intention du personnel militaire et du personnel de police civile de l'ONUCI, de collecter, d'analyser les données sur les violences sexuelles contre les femmes en Côte d'Ivoire, et de tenir une base de données sur le sujet. Le Groupe de la parité

des sexes comprend 2 spécialistes de l'égalité des sexes (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent national).

Groupe de la lutte contre le VIH/sida

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	–	–	1	–	–	–	–	1	3	1	5

^a Dont deux administrateurs.

56. Le Groupe de la lutte contre le VIH/sida contribue aux réalisations escomptées 3.1 et 6.1 et aux produits correspondants relevant des composantes 3 et 6. Dirigé par un conseiller pour la lutte contre le VIH/sida (P-4), le Groupe est chargé de conseiller le Gouvernement de réconciliation nationale sur les mesures à prendre face à l'augmentation du taux d'infection au VIH/sida dans le pays, en particulier chez les femmes et les jeunes filles dans les zones de conflit; d'élaborer des programmes de sensibilisation au VIH/sida et un vaste programme de prévention du VIH à l'échelle de l'Opération pour le personnel de l'ONUCI; d'organiser des séminaires d'éducation et de formation axés sur les groupes vulnérables dans les situations de conflit. Le Groupe compte 3 spécialistes de la lutte contre le VIH/sida (1 Volontaire des Nations Unies et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent national).

Section de la sécurité

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'Opération	–	–	2	4	12	2	18	38	27	–	65
Antennes	–	–	–	3	2	–	–	5	9	–	14
Total	–	–	2	7	14	2	18	43	36	–	79

57. La Section de la sécurité, dont le chef occupe un poste P-5, est globalement chargée de la sécurité et de la protection du personnel et des biens de l'ONUCI. La Section a établi et tient à jour le système de gestion de la sécurité et les plans d'urgence et d'évacuation, assure la liaison avec le Gouvernement de réconciliation nationale et les autorités locales pour l'ensemble des questions de sécurité, évalue la menace et le danger, mène des enquêtes et peut intervenir en urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; elle gère et supervise les unités locales de garde et de patrouille et fournit une protection rapprochée aux hauts fonctionnaires de la Mission et aux délégations de haut niveau. Elle doit également veiller au respect des normes

minimales de sécurité opérationnelles fixées par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité. Le chef de la Section est épaulé par 1 chef adjoint (P-4) et 1 assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)]. La Section comprend également le groupe administratif (1 agent du Service mobile et 2 agents nationaux); le groupe Enquêtes spéciales (1 P-3, 2 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (autres classes) et 4 agents nationaux); le groupe Information et coordination en matière de sécurité (1 P-2, 3 agents du Service mobile et 3 agents nationaux); le groupe Presse et identification (2 agents du Service mobile et 2 agents nationaux); et le groupe Protection individuelle (1 P-2, 18 gardes de sécurité et 9 agents nationaux). Afin d'appuyer les opérations sur le terrain, la Section déploie également 14 personnes (3 P-3, 2 agents du Service mobile et 9 agents recrutés sur le plan national) dans les secteurs ouest et est et à la base avancée de soutien logistique.

c) Division de l'administration

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé											
Bureau du chef de l'administration	–	1	6	2	3	3	–	15	4	–	19
Services administratifs	–	–	8	15	25	3	–	51	63	18	132
Services d'appui intégrés	–	–	11	30	109	9	–	159	219	62	440
Total	–	1	25	47	137	15	–	225	286	80	591

58. La Division de l'administration est dirigée par le chef de l'administration (D-1), qui relève du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général. Elle est chargée de fournir un appui administratif, logistique et technique à la composante militaire, à la composante police civile et à la composante services organiques de l'ONUCI pour aider celle-ci à exécuter son mandat. Outre le quartier général de l'ONUCI à Abidjan, la Division déploiera son personnel dans les secteurs est (Bouaké) et ouest (Daloa) et établira une base avancée de soutien logistique à Yamoussoukro. La Division est formée du Bureau du chef de l'administration, des services administratifs et des services d'appui intégrés.

Bureau du chef de l'administration

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'ONUCI	–	1	3	2	3	1	–	10	3	–	13
Antennes	–	–	3	–	–	2	–	5	1	–	6
Total	–	1	6	2	3	3	–	15	4	–	19

59. Le Bureau du chef de l'administration comprend 1 fonctionnaire d'administration (P-4), qui aide le chef de l'administration dans ses fonctions, assure la liaison pour les questions opérationnelles avec la composante militaire, la composante police civile et la composante services organiques de l'Opération, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, et coordonne l'application des résultats des activités d'audit, 2 fonctionnaires chargés de la sécurité aérienne (1 P-4 et 1 agent du Service mobile) et 1 fonctionnaire responsable des commissions d'enquête (P-3), aidé par 1 assistant d'administration (agent recruté sur le plan national). Le chef de l'administration supervise directement les travaux du Groupe du budget, dirigé par le chef du budget (P-4), et qui comprend 1 fonctionnaire du budget (P-3) et 1 assistant chargé du budget (Service mobile). Le Bureau comprend également du personnel d'appui composé de 3 assistants d'administration (1 agent des services généraux (autres classes), 1 agent du Service mobile et 1 agent recruté sur le plan national) et d'un chauffeur (agent recruté sur le plan national).

60. Trois fonctionnaires d'administration régionaux (P-4), responsables de toutes les opérations administratives, logistiques et techniques dans les deux secteurs et à la base avancée de soutien logistique, relèvent directement du chef de l'administration. L'appui administratif au personnel déployé dans les régions est assuré par 3 assistants d'administration (2 agents des services généraux (autres classes) et 1 agent recruté sur le plan national).

Services administratifs

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'ONUCI	–	–	8	15	21	3	–	47	54	15	116
Antennes	–	–	–	–	4	–	–	4	9	3	16
Total	–	–	8	15	25	3	–	51	63	18	132

61. Les services administratifs, dirigés par le chef des services administratifs (P-5), sont chargés d'assurer la planification, la coordination et la fourniture de services administratifs à l'appui de la composante services organiques, de la composante militaire et de la composante police civile de la mission, qui se composent des services financiers, de l'administration et de la gestion des ressources humaines, des achats de biens et de services pour l'ONUCI, des services médicaux et des services généraux. Les services administratifs comprennent la Section des finances, la Section du personnel, la Section des achats, la Section des services médicaux et la Section des services généraux, ainsi que le Groupe de la formation et le Groupe d'appui des Volontaires des Nations Unies. Le Bureau du chef des services administratifs emploie 2 assistants d'administration (1 agent des services généraux (autres classes) et 1 agent recruté sur le plan national), 2 conseillers du personnel (1 P-4 et 1 Volontaire des Nations Unies), 5 fonctionnaires chargés de la formation (1 P-4, 1 P-3 et 3 Volontaires des Nations Unies), 2 fonctionnaires adjoints chargés de la formation (2 agents recrutés sur le plan national) et 1 directeur du Programme des Volontaires des Nations Unies, aidé par 2 Volontaires des Nations Unies.

62. La Section des finances, dirigée par le chef des services financiers (P-4), est chargée d'établir et d'assurer des contrôles financiers, de tenir à jour et de gérer les comptes de la mission, de régler les fournisseurs et les demandes de remboursement des frais de voyage, de gérer les états de paie du personnel recruté sur le plan national et de verser les indemnités journalières de subsistance, et d'administrer les comptes bancaires de la mission. Elle emploie à Abidjan 8 fonctionnaires internationaux (2 P-3, 2 P-2 et 4 agents du Service mobile), 3 Volontaires des Nations Unies et 5 agents recrutés sur le plan national. Pour appuyer les opérations sur le terrain, la Section a affecté 2 agents du Service mobile et 1 agent recruté sur le plan national aux secteurs est et ouest et à la base avancée de soutien logistique.

63. La Section du personnel, dirigée par le chef du personnel civil (P-4), assure l'exécution des politiques et procédures en matière de personnel, le recrutement, l'administration et la gestion du personnel recruté sur le plan national, et la gestion des prestations accordées au personnel civil recruté sur le plan international, aux observateurs militaires et aux membres de la police civile. Elle emploie à Abidjan 8 fonctionnaires recrutés sur le plan international (2 P-3, 1 P-2 et 5 agents du Service mobile) et 8 agents recrutés sur le plan national. Pour appuyer les opérations sur le terrain, la Section a affecté 2 agents du Service mobile et 1 agent recruté sur le plan national aux secteurs est et ouest et à la base avancée de soutien logistique.

64. La Section des achats, dirigée par le chef de la Section des achats (P-4), est responsable des achats aux niveaux local et international de biens et de services pour l'ONUCI, identifie les sources d'approvisionnement et établit des listes de fournisseurs, mène des enquêtes de marché et suit l'exécution des contrats. Elle emploie 6 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 P-3, 2 P-2 et 3 agents du Service mobile) et 6 agents recrutés sur le plan national.

65. La Section des services médicaux, dirigée par le chef des services médicaux (P-4), est chargée de coordonner et de fournir au personnel civil et au personnel militaire des services médicaux intégrés, d'organiser les soins médicaux et sanitaires et le traitement médical préventif de tout le personnel de l'ONUCI, de coordonner les évacuations de malades et de blessés à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission, de planifier les interventions d'urgence en matière médicale et d'inspecter

les services médicaux appartenant aux pays fournisseurs de contingents et exploités par les contingents. Elle emploie 3 Volontaires des Nations Unies et 8 agents recrutés sur le plan national. En appui aux opérations sur le terrain, la Section a affecté 5 agents recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies aux secteurs est et ouest et à la base avancée de soutien logistique.

66. La Section des services généraux, dirigée par le chef de la Section des services généraux (P-4), est chargée des domaines suivants : contrôle du matériel et de l'inventaire des équipements de l'ONUCI; maintenance du système de contrôle du matériel sur le terrain; traitement des demandes de remboursement et des litiges en matière de contrôle de matériel; arrangements relatifs aux voyages et services de visa, courrier et valise diplomatique; services de reproduction des documents; enregistrement et archivage électronique des documents; gestion des installations et des camps. Elle emploie 15 fonctionnaires recrutés sur le plan international [3 P-3, 1 P-2, 9 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux (autres classes)], 2 Volontaires des Nations Unies et 24 agents recrutés sur le plan national. Pour appuyer les opérations sur le terrain, la Section a affecté 2 agents recrutés sur le plan national aux secteurs est et ouest.

Services d'appui intégrés

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'ONUCI	–	–	11	26	80	9	–	126	143	38	307
Antennes	–	–	–	4	29	–	–	33	76	24	133
Total	–	–	11	30	109	9	–	159	219	62	440

67. Les services d'appui intégrés, dirigés par le chef des services d'appui intégrés (P-5), sont chargés de la planification, de la coordination et de la fourniture d'un soutien technique et logistique à la composante services organiques, à la composante militaire et à la composante police civile de la mission, y compris la planification de l'appui intégré en matière de logistique civile et militaire, l'exécution des chantiers de construction et l'entretien des bâtiments, les opérations aériennes et les transports, les communications et l'informatique, les approvisionnements et les mouvements de matériel, de biens et d'approvisionnements dans l'ensemble de la zone de la mission. Les services comprennent le Bureau du chef, le Centre mixte des opérations de soutien logistique, la Section des approvisionnements, la Section des bâtiments et des services techniques, la Section des communications et de l'informatique, la Section du contrôle des mouvements, la Section des transports et la Section des opérations aériennes, ainsi que le Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents et le Groupe des systèmes d'information géographique.

68. Le Bureau du chef des services d'appui intégrés est constitué d'un chef adjoint (P-4) et de 3 assistants d'administration (1 agent des services généraux (autres

classes) et 2 agents recrutés sur le plan national) et comprend le Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents. Ce groupe, dont le chef occupe un poste P-4 et qui assure l'arrivée du matériel appartenant aux contingents, les inspections et les vérifications périodiques et au moment du rapatriement du matériel, publie des rapports sur les inspections, les vérifications et le soutien logistique autonome des contingents, gère les bases de données et prend les dispositions nécessaires aux fins de la formation du personnel chargé des contingents aux politiques et aux procédures des Nations Unies en ce qui concerne le matériel leur appartenant. Le Groupe emploie 3 fonctionnaires recrutés sur le plan international [1 P-3, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)], 1 Volontaire des Nations Unies et 3 agents recrutés sur le plan national.

69. Le Centre mixte d'opérations de soutien logistique, dirigé par le chef de la logistique (P-4), est chargé, par l'intermédiaire des structures intégrées militaro-civiles, de faciliter le déploiement, le redéploiement et le soutien des contingents et du personnel civil en poste dans la zone de la mission. Le Centre emploie 5 fonctionnaires recrutés sur le plan international (2 P-3 et 3 agents du Service mobile), 1 Volontaire des Nations Unies et 4 agents recrutés sur le plan national.

70. La Section des approvisionnements, dirigée par le chef de la Section des approvisionnements (P-4), est chargée des domaines suivants : programme d'approvisionnement en biens consommables et non consommables; administration et ravitaillement en ce qui concerne les magasins spécialisés, les fournitures diverses, le carburant aviation et le diesel, l'essence, les lubrifiants, l'eau potable et l'eau en vrac et les rations; entreposage et distribution des fournitures dans l'ensemble de la zone de la mission. La Section emploie 28 fonctionnaires recrutés sur le plan international [1 P-4, 9 P-3, 17 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)], 2 Volontaires des Nations Unies et 20 agents recrutés sur le plan national.

71. La Section des bâtiments et des services techniques, dirigée par l'ingénieur en chef (P-4), est chargée des domaines suivants : planification des travaux de génie civil dans la zone de la mission, exécution des projets de construction et de rénovation des bâtiments et installations, supervision des travaux contractuels, entretien des locaux à usage de bureaux et d'habitation de la mission, administration des fournitures et magasins, installation et fonctionnement des installations de purification et de mise en bouteilles de l'eau. Elle comprend le Groupe des systèmes d'information géographique (1 P-3, 1 Volontaire des Nations Unies et 1 agent recruté sur le plan national) et emploie à Abidjan 9 fonctionnaires recrutés sur le plan international [3 P-3, 5 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)], 13 Volontaires des Nations Unies et 24 agents recrutés sur le plan national. Pour appuyer les opérations sur le terrain, la Section a affecté 9 fonctionnaires internationaux (2 P-3 et 7 agents du Service mobile), 35 agents recrutés sur le plan national et 11 Volontaires des Nations Unies aux secteurs est et ouest et à la base avancée de soutien logistique.

72. La Section des communications et de l'informatique, dirigée par le chef des communications et de l'informatique (P-4), est chargée de l'installation, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure et des systèmes de communication dans l'ensemble de la zone de la mission, y compris les microstations terriennes, les centraux téléphoniques, les répéteurs et transmetteurs, les liaisons hertziennes et les

studios et relais radiophoniques, le fonctionnement, l'entretien et la réparation des réseaux et infrastructures téléinformatiques, la mise au point d'applications, la sécurité des réseaux, le contrôle de l'accès et l'intégrité des données, l'administration des applications et des bases de données, l'appui et la formation des utilisateurs. La Section inclut le Groupe des communications et le Groupe de l'informatique et emploie 37 fonctionnaires internationaux [2 P-3, 2 P-2, 32 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)], 3 Volontaires des Nations Unies et 33 agents recrutés sur le plan national. Pour appuyer les opérations sur le terrain, la Section a affecté 14 agents du Service mobile et 18 agents recrutés sur le plan national aux secteurs est et ouest.

73. La Section du contrôle des mouvements, dirigée par le chef de la Section du contrôle des mouvements (P-4), est chargée des domaines suivants : coordination des besoins en matière de mouvements des marchandises et du personnel par voie aérienne, fluviale, maritime et terrestre, déploiement, rotation et rapatriement des contingents et des observateurs militaires, du matériel appartenant aux contingents et du matériel appartenant aux Nations Unies, des effets personnels du personnel civil en provenance, à destination et à l'intérieur de la zone de la mission, dédouanement, y compris les marchandises dangereuses, traitement des passagers et des marchandises et entreposage. La Section emploie 8 fonctionnaires internationaux [1 P-3, 6 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)], 3 Volontaires des Nations Unies et 19 agents recrutés sur le plan national. Pour appuyer les opérations sur le terrain, elle a affecté 2 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 P-2 et 1 agent du Service mobile) et 5 agents recrutés sur le plan national, ainsi que 5 Volontaires des Nations Unies aux secteurs est et ouest et à la base avancée de soutien logistique.

74. La Section des transports, dirigée par le chef des transports (P-4), est chargée des domaines suivants : planification, organisation et contrôle des services de transport assurés par les véhicules de l'ONUCI; entretien et réparation de ces véhicules et fonctionnement des ateliers, attribution et répartition des véhicules, formulation et application de normes et de procédures pour la sécurité routière et de consignes d'entretien; gestion des magasins de pièces détachées et de fournitures et services de régulation des transports. La Section comprend 16 fonctionnaires recrutés sur le plan international [1 P-3, 12 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux (autres classes)], 6 Volontaires des Nations Unies et 27 agents recrutés sur le plan national. Pour appuyer les opérations sur le terrain, elle a affecté 4 fonctionnaires recrutés sur le plan international (agents du Service mobile) et 11 agents recrutés sur le plan national, ainsi que 7 Volontaires des Nations Unies aux secteurs est et ouest et à la base avancée de soutien logistique.

75. La Section des opérations aériennes, dirigée par le chef des opérations aériennes (P-4), est chargée des domaines suivants : planification et coordination de l'utilisation des moyens aériens de l'ONUCI, y compris les aéronefs commerciaux et les aéronefs fournis au titre de lettres d'attribution; application du système coordonné de soutien aérien dans l'ensemble de la zone de la mission, élaboration et application des procédures opérationnelles de l'aviation; contrôle opérationnel des contrats d'affrètement aérien et des opérations des terminaux; étude et évaluation des aéroports et des zones de pose d'hélicoptères en région éloignée; évaluation du danger et de l'information aéronautique et météorologique à l'intention des équipages; liaison avec les autorités aériennes nationales et internationales; autorisations de vol et contrôle. La Section comprend 8 fonctionnaires recrutés sur

le plan international (3 P-3, 1 P-2 et 4 agents du Service mobile), 8 Volontaires des Nations Unies et 10 agents recrutés sur le plan national. Pour appuyer les opérations sur le terrain, elle a affecté 4 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 P-3 et 3 agents du Service mobile) et 5 agents recrutés sur le plan national, ainsi que 1 Volontaire des Nations Unies aux secteurs est et ouest et à la base avancée de soutien logistique.

III. Analyse des montants demandés¹

	<i>Prévisions de dépenses</i>
Observateurs militaires	8 909 400

76. Le montant de 8 909 400 dollars demandé à ce titre est destiné à couvrir les indemnités de subsistance et la prime d'habillement en mission, les frais de voyage et les indemnités en cas de décès ou d'invalidité. Il est calculé sur la base du déploiement échelonné projeté pour septembre 2004 des 64 observateurs militaires supplémentaires restants pour arriver à l'effectif total autorisé de 200 observateurs. Dans le cas de l'indemnité de subsistance en mission, le chiffre tient compte d'un taux d'abattement de 10 % pour délais de déploiement.

	<i>Prévisions de dépenses</i>
Contingents	140 397 500

77. Le montant de 140 397 500 dollars demandé à ce titre correspond au remboursement des dépenses afférentes aux contingents et du matériel leur appartenant, au déploiement et à la rotation du personnel des contingents, aux indemnités journalières et aux indemnités de permission, à l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité ainsi qu'au coût des rations et du fret lié au déploiement du matériel appartenant aux contingents. Ce chiffre a été calculé d'après le calendrier projeté de déploiement des contingents, dont l'effectif autorisé de 6 040 militaires aura été atteint en octobre 2004. En attendant la mise au point définitive, prévue pour octobre 2004, des dispositions concernant les services de restauration, un montant est demandé au titre de l'élément frais de bouche et frais annexes de l'indemnité de subsistance en mission des 120 officiers d'état-major du quartier général de la Force. Un abattement de 5 % a été appliqué pour délais de déploiement, le cas échéant, aux prévisions de dépenses.

	<i>Prévisions de dépenses</i>
Police civile	12 801 100

78. Le montant de 12 801 100 dollars demandé à ce titre est destiné à couvrir l'indemnité de subsistance en mission, les frais de voyage, la prime d'habillement et l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité. Il a été calculé dans l'hypothèse du déploiement échelonné projeté de 276 membres de la police civile supplémentaires de telle sorte que l'effectif autorisé de 350 policiers aura été atteint en novembre 2004. Un abattement de 10 % pour délais de déploiement a été appliqué au calcul des dépenses afférentes à l'indemnité de subsistance en mission.

¹ Les prévisions de dépenses sont exprimées en milliers de dollars des États-Unis.

*Prévisions de dépenses***Personnel international**

38 028 200

79. Le montant de 38 028 200 dollars demandé à ce titre permettrait de couvrir les traitements du personnel recruté sur le plan international, les dépenses communes de personnel, y compris, le cas échéant, la prime de risque et l'indemnité de subsistance en mission. Il a été calculé dans l'hypothèse du déploiement échelonné jusqu'en mars 2005 de l'effectif envisagé de 387 fonctionnaires internationaux. Les prévisions de dépenses ont été ajustées par l'application d'un abattement de 20 % au titre des délais de recrutement.

80. Le barème des rémunérations de New York a été appliqué à 30 % des postes dont la création est proposée. Les dépenses de personnel pour les 70 % restants ont été établis d'après les barèmes des rémunérations pour les engagements de durée limitée, dans le cas desquels une réduction de 50 % par rapport aux coûts standard a été appliquée aux dépenses communes de personnel.

*Prévisions de dépenses***Personnel recruté sur le plan national**

7 679 000

81. Le montant de 7 679 000 dollars demandé à ce titre doit permettre de financer la rémunération du personnel recruté sur le plan national et les dépenses communes de personnel. Il repose sur l'hypothèse du déploiement échelonné de 405 membres de ce personnel, dont 18 administrateurs, jusqu'en mars 2005. Les dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national ont été calculées d'après les barèmes de rémunération applicables localement aux agents des services généraux et aux administrateurs recrutés sur le plan national, respectivement, et ont été ajustées par application d'un abattement de 15 % pour tenir compte des délais de recrutement.

*Prévisions de dépenses***Volontaires des Nations Unies**

5 466 400

82. Un montant de 5 466 400 dollars est demandé à ce titre dans l'hypothèse du déploiement échelonné de 215 Volontaires des Nations Unies, dont 120 observateurs électoraux à partir de novembre 2004. Il tient compte aussi des délais de déploiement sous la forme d'un abattement de 20 %.

*Prévisions de dépenses***Personnel détaché par le gouvernement**

362 600

83. Le montant de 362 600 dollars prévu à ce titre correspond à l'indemnité de subsistance en mission et aux frais de voyage de huit agents de l'administration pénitentiaire détachés par le gouvernement, qui auront été entièrement déployés en novembre 2004, pour appuyer et conseiller les autorités nationales en ce qui concerne le rétablissement du système pénitentiaire dans le nord et son renforcement dans le sud.

*Prévisions de dépenses***Consultants**

245 000

84. Le montant de 245 000 dollars demandé à ce titre est destiné à financer l'engagement de consultants pour les programmes de formation de l'Opération (gestion axée sur les relations humaines, entretien d'appréciation des compétences et suivi du comportement professionnel, gestion de projets, médias et communication, établissement des plans de travail, techniques d'encadrement et d'animation d'équipes, informatique, sensibilisation culturelle et négociation et résolution des conflits), ainsi que pour la formation de journalistes locaux aux techniques et pratiques essentielles de la profession.

*Prévisions de dépenses***Voyages officiels**

1 720 200

85. Un montant de 1 720 200 dollars est demandé à ce titre pour couvrir les frais de voyage officiels, y compris les déplacements du Représentant spécial du Secrétaire général et de hauts responsables de l'ONUCI pour des consultations et réunions politiques ainsi que ceux de personnel du Siège en Côte d'Ivoire pour prêter leur concours à l'Opération sur divers aspects du processus de paix, ainsi que pour la logistique et l'administration. En ce qui concerne les voyages liés à la formation, le montant demandé recouvre la formation du personnel de l'ONUCI dans des domaines comme les techniques d'encadrement, la formation de formateurs, les communications et l'informatique, les opérations aériennes et la sécurité aérienne, le génie civil, les transports, l'administration du personnel, les finances et le budget.

*Prévisions de dépenses***Installations et infrastructures**

54 354 300

86. Le montant de 54 354 300 dollars demandé à ce titre comprend 19 315 600 dollars au total de dépenses prévues pour l'acquisition d'installations et structures préfabriquées, ponts, groupes électrogènes, systèmes d'épuration d'eau, citernes à eau et fosses septiques, citernes et pompes à carburant, matériel de réfrigération, d'épuration d'eau, de sécurité et de sûreté, ainsi que de mobilier et de matériel de bureau. Les dépenses prévues couvrent l'appui à fournir aux contingents qui ne parviennent pas à satisfaire aux critères d'autonomie des Nations Unies en matière de soutien logistique.

87. Les prévisions de dépenses couvrent aussi l'acquisition de fournitures et les services d'entretien et de construction ainsi que la location de locaux pour le quartier général de l'Opération et de la Force et d'une base de soutien logistique et d'installations, dotées de stations de répéteur, pour les observateurs militaires et la police civile des antennes. Le montant prévu couvre le coût estimatif du remboursement des pays fournisseurs de contingents au titre du soutien logistique autonome.

*Prévisions de dépenses***Transports terrestres**

27 792 600

88. Le montant de 27 782 600 dollars prévu à ce titre correspond à l'acquisition de véhicules en vue de la constitution pour l'Opération d'un parc de 957 véhicules de manutention, engins du génie et véhicules de soutien d'aérodrome. Ce montant couvre aussi la location de véhicules en attendant la livraison de véhicules neufs, les réparations et l'entretien, l'assurance responsabilité, les pièces de rechange et le carburant diesel, les huiles et les lubrifiants et comprend un montant de 6 759 500 dollars destiné à la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide, qui ont été dégarnis de 233 véhicules, remorqueurs et remorques au profit de l'Opération. De plus, 70 véhicules, 1 remorque et 10 attachements pour le fret ont été transférés à l'ONUCI d'autres missions.

*Prévisions de dépenses***Transports aériens**

35 238 400

89. Pour assurer les déplacements du personnel et le transport des cargaisons, le ravitaillement et le réapprovisionnement des postes de commandement de secteur et des antennes locales à travers tout le pays, les évacuations des malades et des blessés ainsi que les missions militaires, l'Opération aura besoin d'une flotte de 14 aéronefs, comprenant 2 avions (1 avion léger de transport de passagers et 1 de taille moyenne pour le transport de passagers et de fret) et 12 hélicoptères de moyen tonnage (soit 4 hélicoptères loués à des entreprises et 8 hélicoptères militaires fournis en vertu de lettres d'attribution).

90. Le montant de 35 238 400 dollars inscrit à cette rubrique couvre le déploiement et l'exploitation de deux avions et quatre hélicoptères loués à des entreprises privées ainsi que ceux des huit hélicoptères de type militaire. Le montant des dépenses prévues couvre le déploiement, la peinture et la location, les coûts d'exploitation (carburant d'aviation, huiles et lubrifiants, assurance responsabilité et indemnité de subsistance des équipages), ainsi que le matériel et les fournitures et les redevances d'atterrissage et de services d'escorte.

*Prévisions de dépenses***Communications**

26 464 600

91. Le montant de 26 464 600 dollars retenu à ce titre doit permettre d'acquérir du matériel de télécommunications pour mettre en place le réseau de communications de l'Opération, à savoir le matériel de transmission par satellite et par radio VHF et HF, les liaisons hyperfréquences et par téléphonie rurale ainsi que les services commerciaux de télécommunication, l'entretien, les pièces de rechange et les services d'appui technique spécialisés. Le chiffre prévu couvre aussi le remboursement aux pays fournisseurs de contingents des coûts du soutien logistique autonome et comprend un montant de 4 527 400 dollars pour reconstituer les stocks stratégiques pour déploiement rapide à raison de 983 articles de transmission par radio VHF/UHF, par radio HF et par satellite et de matériel de commutation, ainsi que de 320 articles divers (chargeurs de batteries, système d'énergie solaire, analyseur, boîte à outils, par exemple) qui ont été transférés à l'Opération, auxquels

s'ajoutent quatre autres articles de transmission par satellite, transférés de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

Prévisions de dépenses

Informatique

7 378 200

92. Le montant de 7 378 200 dollars inscrit à cette rubrique couvre l'acquisition de matériel informatique et de logiciels, y compris le système d'information géographique et les fournitures et services connexes, ainsi que de matériel d'atelier et d'essai, de matériel d'entretien et de réparation et de pièces de rechange, ainsi que des services d'appui technique spécialisés. Ledit montant comprend 1 480 200 dollars pour la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide, soit 206 ordinateurs de bureau et moniteurs, 90 ordinateurs portables, 180 imprimantes, 5 serveurs, 6 scanners et expéditeurs numériques, 357 blocs d'alimentation non interruptible, 1 système de cartes d'identité, 20 commutateurs de réseau et 13 réseaux locaux sans fil, ainsi que 2 boîtes à outils qui ont été transférés à l'Opération.

Prévisions de dépenses

Services médicaux

3 885 700

93. Le montant de 3 885 700 dollars demandé à ce titre est destiné à couvrir l'acquisition de matériel médical pour le quartier général de la Mission et deux dispensaires de secteur, ainsi que les services médicaux, à savoir consultations externes, hospitalisations et évacuations sanitaires, et les fournitures médicales (vaccins, prophylaxie du paludisme et protection contre le VIH pour le personnel militaire). L'estimation retenue comprend aussi le remboursement des pays fournisseurs de contingents au titre du soutien logistique autonome et l'appui médical de l'Opération à l'un de ces contingents.

Prévisions de dépenses

Matériel spécial

2 750 900

94. Un montant de 2 750 900 dollars est demandé à ce titre pour l'acquisition de jumelles et de dispositifs de vision nocturne à l'intention des observateurs militaires et des membres de la police civile. Il couvre également le remboursement aux pays fournisseurs de contingents du coût estimatif du soutien logistique autonome.

Prévisions de dépenses

Fournitures, services et matériels divers

10 086 300

95. Le montant de 10 086 300 dollars inscrit à cette rubrique couvrirait le fret et les charges connexes, l'acquisition de divers matériels ainsi que des fournitures, des accessoires d'uniformes, drapeaux et autocollants ainsi que les frais bancaires et les frais de formation et les fournitures y afférentes.

Prévisions de dépenses

Projets à effet rapide

800 000

96. L'Opération aide les organisations humanitaires en réalisant des projets à effet rapide pour promouvoir et faciliter les efforts de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Ces projets concernent principalement la voirie, la livraison de fournitures et matériels médicaux, les travaux de réparation dans les hôpitaux, les installations médicales et les infrastructures locales de base, la mise à niveau des installations d'épuration de l'eau, la remise en état des bâtiments scolaires et la mise à la disposition des écoles d'un minimum de meubles et de fournitures.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

97. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de l'ONUCI sont les suivantes :

a) L'ouverture du crédit de 183 703 800 dollars pour le fonctionnement de l'Opération durant la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, en sus de celui de 200 646 600 dollars déjà ouvert en vertu des dispositions de la résolution 58/310 de l'Assemblée générale, en date du 18 juin 2004;

b) La mise en recouvrement de 91 886 760 dollars pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 4 avril 2005, compte tenu du montant de 200 646 600 dollars déjà mis en recouvrement en application de la résolution 58/310;

c) Le mise en recouvrement du montant de 91 817 040 dollars, à raison de 32 020 200 dollars par mois, pour la période du 5 avril au 30 juin 2005, si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de l'Opération.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Demande/recommandation

Mesures prises pour donner suite à la demande/recommandation

1. Le Comité consultatif recommande fermement qu'un calendrier d'application [du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion] soit fixé dès que possible (A/58/806, par. 11).

Selon l'Accord de Linas-Marcoussis (S/2003/99), c'est au premier chef au Gouvernement de réconciliation nationale qu'il incombe de mettre en application le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Un Comité national de désarmement, démobilisation et réinsertion a été mis en place et a élaboré un calendrier prévoyant que le programme sera mené à bien dans le cadre de l'exercice budgétaire. La mise en œuvre de ce programme doit en principe débiter lorsqu'un accord politique aura été trouvé entre les parties ivoiriennes intéressées. L'ONUCI assurera la sécurité sur les sites d'application du programme et suivra le désarmement des ex-combattants.

2. Dans l'ensemble, le Comité consultatif trouve que la structure proposée est fragmentée et compte un nombre excessif de postes aux échelons supérieurs. Il recommande donc qu'elle soit rationalisée, en combinant plusieurs services de petite taille ou en les intégrant à des sections plus importantes et en éliminant certains postes de chef de service et d'autres postes de haut niveau, notamment au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et des représentants spéciaux adjoints. À ce propos, le Comité s'interroge, entre autres choses, sur la création d'un poste de chef du personnel de la classe D-2. Il conviendrait aussi de se demander si la Division de l'administration doit relever directement du Représentant spécial (A/58/806, par. 26).

À l'issue de l'examen effectué par la Mission, l'effectif proposé correspond à une réduction globale de 83 postes (soit 7,6 %) par rapport aux 1 090 postes proposés dans le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'ONUCI, en date du 7 mai 2004 (A/58/788), ainsi ramenés à 1 007 postes. Après une nouvelle étude des fonctions du Chef du personnel (chef de cabinet, D-2, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général), de l'administrateur chargé de la coordination et de la liaison (P-5, Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination des affaires humanitaires, le relèvement et la reconstruction) et d'un spécialiste des droits de l'homme (P-4), ces postes ont été déclassés à D-1, P-4 et P-3, respectivement. De plus, les effectifs proposés ont été respectivement réduits d'un poste P-3 au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, un poste P-5, un P-4 et un P-3 au Bureau du chef de la police civile et deux postes P-4 au Bureau des droits de l'homme.

La Division de l'administration relève du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit.

*Demande/recommandation**Mesures prises pour donner suite à la demande/recommandation*

3. Le Comité consultatif est convaincu de l'importance du rôle de la coordination, mais à en juger par la structure de la Mission, telle qu'elle ressort de l'organigramme, la création d'un second poste de représentant spécial adjoint [coordinations des affaires humanitaires, relèvement et reconstruction] ne s'impose pas, tout au moins pas avec rang de sous-secrétaire général (A/58/806, par. 28).

4. Le Comité se prononce donc contre la création de la cellule d'analyse conjointe à ce stade. Il serait bon que cette question soit examinée à l'occasion de la présentation du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le renforcement de la sécurité, qui doit être soumis à l'Assemblée générale au cours de la première partie de sa cinquante-neuvième session (A/58/806, par. 32).

5. Étant donné qu'il y a des candidats qualifiés en Côte d'Ivoire, le Comité est d'avis que la dotation de la Mission en personnel pourrait être revue de manière à comprendre davantage de membres recrutés sur le plan national, en particulier dans le secteur de l'administration, puisque les fonctions considérées ne présenteraient pas un caractère politique délicat (A/58/806, par. 33).

La proposition de création d'un poste de représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination des affaires humanitaires, du relèvement et de la reconstruction avec rang de sous-secrétaire général a été maintenue, suivant la politique que le Département des opérations de maintien de la paix suit pour toutes les opérations multidimensionnelles de moyenne à grande envergure. En sa qualité de coordonnateur résident des Nations Unies et coordonnateur des affaires humanitaires, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général dirigera l'équipe de pays des Nations Unies et veillera à ce que les différents éléments de la présence des Nations Unies en Côte d'Ivoire travaillent de manière complémentaire. Le Représentant spécial adjoint aidera aussi la Mission à nouer des relations de travail étroites avec d'autres partenaires du processus de paix et de réconciliation tels que les donateurs et les organisations de la société civile, organisations non gouvernementales et associations locales. Le Représentant spécial adjoint dirigera les activités de la Mission à l'appui de l'établissement d'un programme complet de relèvement après le conflit, en étroite collaboration avec le Gouvernement de réconciliation nationale, la Banque mondiale et autres partenaires.

La structure de l'ONUCI qui figure dans le présent rapport ne retient pas la cellule d'analyse conjointe.

Dans la phase de démarrage en cours, la Mission s'emploie à mettre en place des installations des deux côtés de la zone de confiance, ce qui suppose de la mobilité du côté du soutien logistique et de l'appui administratif. La situation politique actuelle a coupé le pays en deux régions et ne garantit pas la sécurité du personnel recruté dans une région qui voudrait se rendre et/ou travailler librement dans l'autre région. Au

*Demande/recommandation**Mesures prises pour donner suite à la demande/recommandation*

surplus, au stade actuel, la Mission a besoin d'un personnel qui soit bien préparé et soit familiarisé avec les pratiques et procédures courantes des Nations Unies pour mettre en place les systèmes et installer le matériel requis de la même manière qu'ils sont installés et utilisés dans le cadre des autres opérations de maintien de la paix. Les Nations Unies n'ayant pas établi d'infrastructure solide en Côte d'Ivoire dans le passé, il a été difficile de trouver des candidats ayant un profil compatible avec les besoins de la Mission. La situation politique actuelle exige la neutralité. Pour appuyer les activités qu'elle a reçu pour mandat de mener à bien, la Mission a besoin de personnel de nationalités tierces pour accomplir certaines des tâches les plus importantes comme l'organisation et la mise en place du Programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et des sites électoraux.

À long terme, la Mission a l'intention de suivre cette recommandation. Elle s'emploie actuellement à arrêter les principes et règles à retenir pour évaluer le niveau de formation et/ou de responsabilité du personnel des services généraux recruté sur le plan national, ce qui aboutira finalement à leur recrutement et leur nomination en plus grand nombre à des postes administratifs et logistiques. L'ONUCI a l'intention de rendre compte de la mise en œuvre de cette politique dans ses estimations budgétaires pour 2005-2006.

6. Le Comité demande que la Mission détermine dans quelle mesure il serait possible de recruter du personnel qualifié sur le plan national, plutôt que de recourir aux services coûteux de consultant pour assurer l'enseignement du français (A/58/806, par. 36).

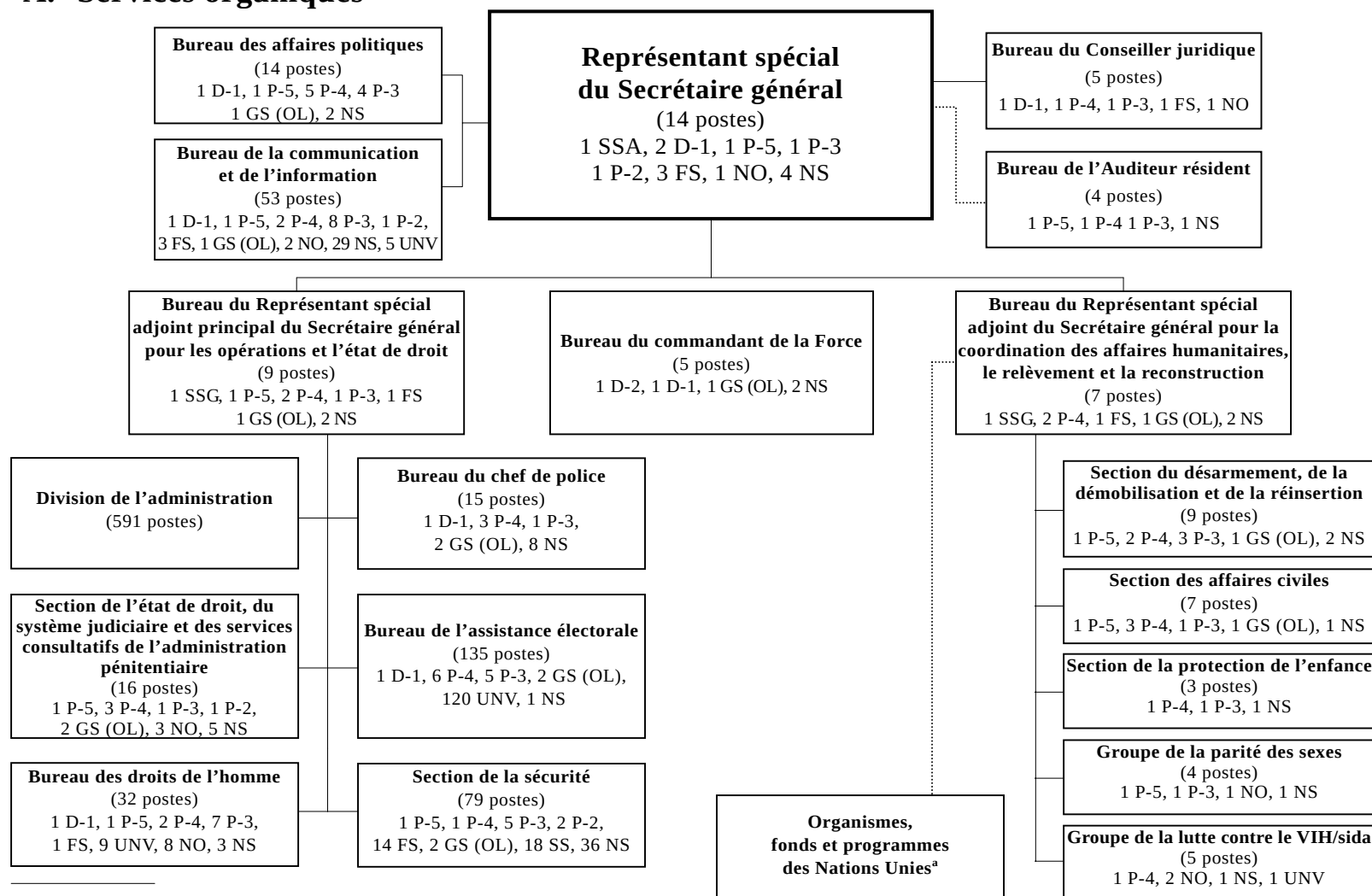
La Mission se range à cette recommandation et recrutera sur place des enseignants en qualité de vacataires pour les besoins du programme d'enseignement du français.

7. À la demande du Comité consultatif, le Département des opérations de maintien de la paix a examiné la question des climatiseurs reçus de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et en a conclu qu'il ne serait pas nécessaire de les remplacer en 2004/05. Le montant demandé pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 devait donc être réduit de 218 500 dollars (A/58/806, par. 42).

Aucun montant n'a été prévu dans le présent rapport pour le remplacement des 200 climatiseurs transférés de la MINURSO.

Organigramme

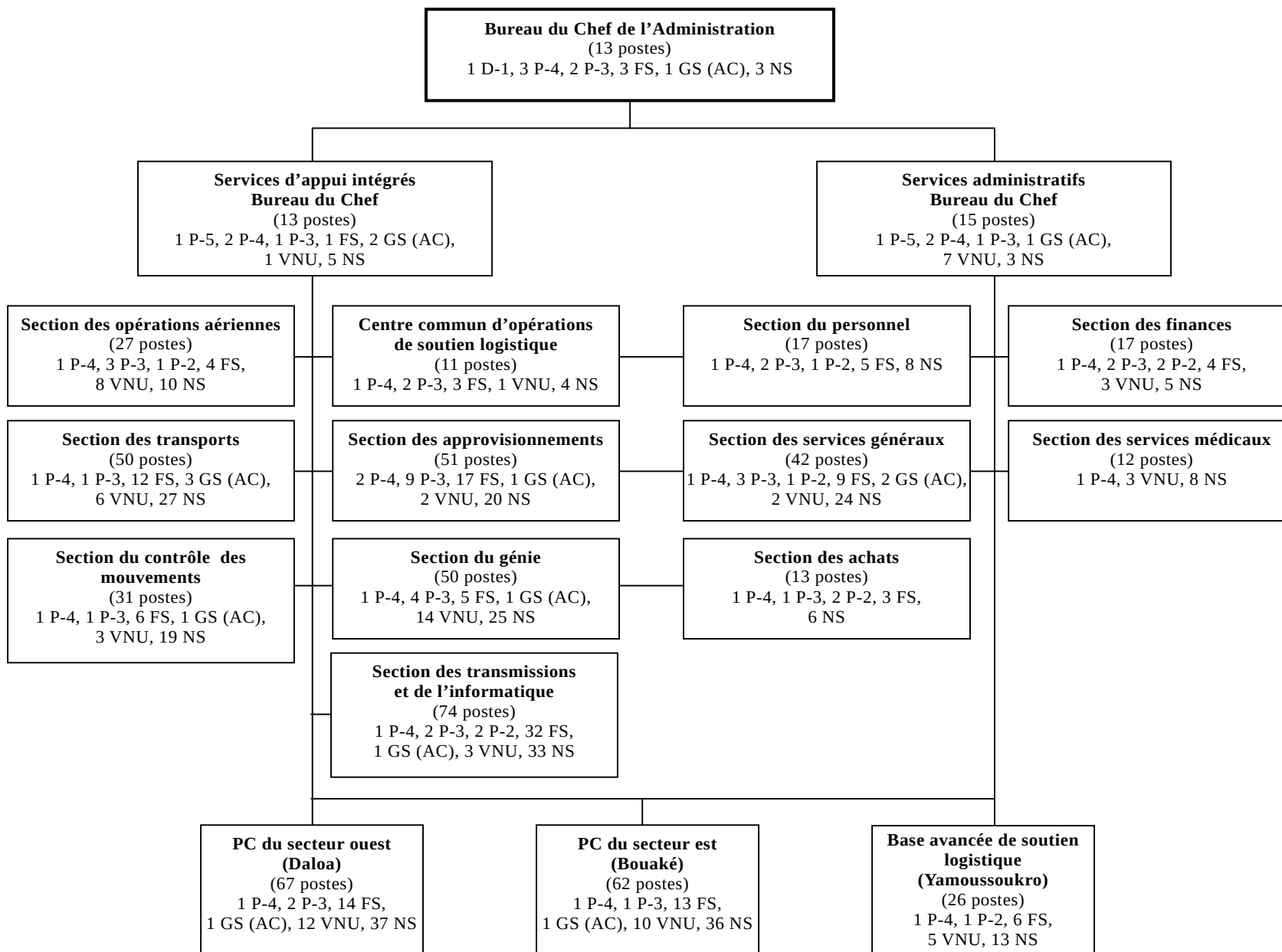
A. Services organiques



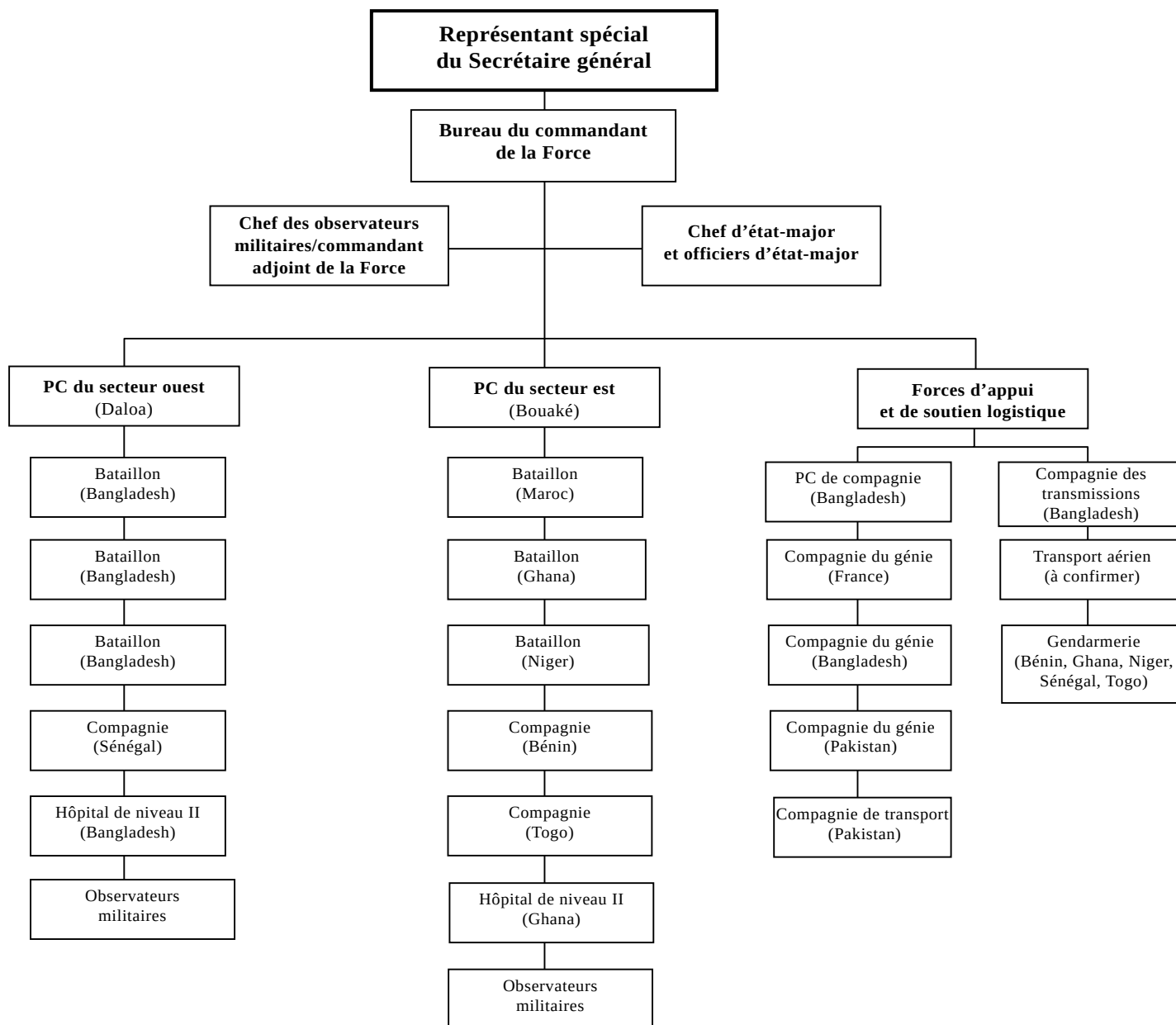
^a PNUD, FNUAP, HCR, UNICEF, ONUDI, PAM, Banque mondiale, FAO, SFI, FMI, OIT (bureau régional), OMS, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), ONUSIDA et OIM

Abréviations : SGA=Secrétaire général adjoint; SSG=Sous-Secrétaire général; FS=Service mobile; NO=Administrateur recruté sur le plan national; NS=Agent des services généraux recruté sur le plan national; SS= Service de la sécurité; UNV=Volontaires des Nations Unies

B.Services administratifs



C. Composante militaire



Carte